

# SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES IMAGES.....	12
LISTE DES FIGURES.....	13
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	15
MOT DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES.....	21
INTRODUCTION.....	23
PREMIERE PARTIE : .....	25
PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES ET DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021.....	25
CHAPITRE I :PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES.....	27
I.1. ATTRIBUTIONS.....	29
I.2. ORGANISATION.....	30
I.3. MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET FINANCIERS.....	30
CHAPITRE II :.....	33
PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021.....	33
II.1. CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021.....	34
II.2. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021.....	36
DEUXIEME PARTIE : .....	39
BILAN DES ACTIVITES DE CONTROLES ET D'AUDITS FINANCIERS ET COMPTABLES.....	39
CHAPITRE I :.....	41
CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT ET DES FONDS NATIONAUX...	41
I.1. STRUCTURES CONTRÔLÉES.....	42
I.2. RÉSULTATS ATTEINTS.....	42
I.2.1. Bonnes pratiques.....	42
I.2.2. Irrégularités financières.....	43
I.2.3. Principales faiblesses et recommandations.....	43
CHAPITRE II :.....	43

CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES PROJETS ET PROGRAMMES.....	<b>43</b>
II.1. STRUCTURES CONTRÔLÉES.....	48
II.2. RÉSULTATS ATTEINTS.....	49
II.2.1. Bonnes pratiques.....	49
II.2.2. Irrégularités financières.....	49
II.2.3. Principales faiblesses et recommandations.....	50
CHAPITRE III :.....	<b>51</b>
CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	<b>51</b>
III.1. STRUCTURES CONTRÔLÉES.....	52
III.2. RÉSULTATS ATTEINTS.....	52
III.2.1. Bonnes pratiques.....	52
III.2.2. Irrégularités financières.....	53
III.2.3. Principales faiblesses et recommandations.....	53
CHAPITRE IV :.....	<b>55</b>
CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES SOCIETES D'ETAT ET ASSIMILEES.....	<b>55</b>
IV.1. STRUCTURES CONTRÔLÉES.....	56
IV.2. RÉSULTATS ATTEINTS.....	56
IV.2.1. Bonnes pratiques.....	56
IV.2.2. Irrégularités financières.....	57
IV.2.3. Principales faiblesses et recommandations.....	57
CHAPITRE V :.....	<b>59</b>
AUDIT DES MARCHES PUBLICS.....	<b>59</b>
V.1. STRUCTURES AUDITÉES.....	60
V.2. RÉSULTATS ATTEINTS.....	60
V.2.1. Situation des marchés publics audités.....	60
V.2.2. Irrégularités financières.....	61
V.2.3. Principales faiblesses et recommandations.....	62
CHAPITRE VI :.....	<b>63</b>
AUDIT BASE SUR LES RISQUES DES PROCESSUS.....	<b>63</b>
DE RECOUVREMENT DES RECETTES BUDGETAIRES DE L'ETAT.....	<b>63</b>

VI.1. PROCESSUS DE RECOUVREMENT DES RECETTES DE SERVICES DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES.....	64
VI.1.1. Objectif et domaines de l'audit.....	64
VI.1.2. Résultats atteints.....	65
VI.2. PROCESSUS DE RECOUVREMENT DES RECETTES DE SERVICES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ URBAINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	67
VI.2.1. Objectif et domaines de l'audit.....	67
VI.2.2. Résultats atteints.....	68
VI.3. PROCESSUS DE RECOUVREMENT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA) PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS.....	70
VI.3.1. Objectif et domaines de l'audit.....	70
VI.3.2. Résultats atteints.....	71
VI.4. PROCESSUS DE RECOUVREMENT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA) À L'IMPORTATION PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES.....	73
VI.4.1. Objectif et domaines de l'audit.....	73
VI.4.2. Résultats atteints.....	73
CHAPITRE VII :.....	<b>77</b>
AUDIT DE PERFORMANCE DE PROGRAMMES BUDGÉTAIRES.....	<b>77</b>
VII.1: PROGRAMMES BUDGÉTAIRES AUDITÉS.....	77
VII.2. PROGRAMME BUDGÉTAIRE 058 « ACCÈS À L'ÉDUCATION FORMELLE ».....	78
VII.2.1. Objectif et domaines de l'audit.....	78
VII.2.2. Résultat atteints.....	78
VII.3. PROGRAMME BUDGÉTAIRE 055 « OFFRE DE SOINS ».....	82
VII.3.1. Objectif et domaines de l'audit.....	82
VII.3.2. Résultats atteints.....	82
VII.4. PROGRAMME BUDGÉTAIRE 092 « DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER CLASSÉ, DE LA VOIRIE URBAINE, DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES, AÉROPORTUAIRES, MARITIMES ET CARTOGRAPHIQUES ».....	84
VII.4.1. Objectif et domaines de l'audit.....	84
VII.4.2. Résultats atteints.....	84
CHAPITRE VIII :.....	<b>87</b>
APPUI ET INVESTIGATIONS SUR SAISINE.....	<b>87</b>
VIII.1. MISSIONS D'APPUI.....	88

VIII.1.1. Objectifs des missions.....	88
VIII.1.2. Résultats atteints.....	88
VIII.2. MISSIONS D’INVESTIGATIONS SUR SAISINE.....	88
VIII.2.1. Objectifs des missions.....	90
VIII.2.2. Résultats atteints.....	90
TROISIEME PARTIE : .....	<b>93</b>
BILAN DES ACTIVITES DE CARTOGRAPHIES DES RISQUES ET DES COMITES ANTI-CORRUPTION.....	<b>93</b>
CHAPITRE I : .....	<b>95</b>
CARTOGRAPHIE DES RISQUES.....	<b>95</b>
I.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE FRAUDE.....	96
I.1.1. Présentation de l’outil d’évaluation.....	96
I.1.2. Synthèse de l’évaluation du risque de fraude par ministère.....	98
I.1.3. Principales recommandations par composante.....	103
I.2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES.....	104
I.2.1. Programmes budgétaires cartographiés.....	104
I.2.2. Résultats atteints.....	104
I.2.2.2. Programme budgétaire 018 « Administration Pénitentiaire ».....	104
I.3 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS PAR PROGRAMME.....	109
CHAPITRE II : .....	<b>111</b>
BILAN DES ACTIVITES DES COMITES.....	<b>111</b>
ANTI-CORRUPTION.....	<b>111</b>
II.1. ETAT DES LIEUX DES CAC FONCTIONNELS.....	112
II.2. ACTIVITÉS RÉALISÉES.....	113
II.2.1. Activités d’information et de sensibilisation.....	113
II.2.2. Activités de réception et de transmission des dénonciations.....	113
II.2.3. Activités de coordination et de supervision de l’IGF.....	115
II.2.4. Difficultés rencontrées.....	116
QUATRIEME PARTIE : .....	<b>119</b>
BILAN DES ACTIVITES RELEVANT DES OBJECTIFS DE SECOND RANG ET DES ACTIVITES CONNEXES.....	<b>119</b>
CHAPITRE I : .....	<b>121</b>
ACTIVITES RELEVANT DES OBJECTIFS DE SECOND RANG.....	<b>121</b>

I.1. PROGRAMMATION ET SUIVI ÉVALUATION DES ACTIVITÉS.....	122
I.2. ANIMATION DES CADRES DE CONCERTATION.....	122
I.2.1. Réunions internes de concertation.....	122
I.2.2. Rencontres statutaires ordinaires et extraordinaires du Ministère.....	122
I.2.3. Cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif.....	123
I.3. SUIVI DU LOGICIEL DE GESTION DE COURRIER KIRA ET DU RÉFÉRENTIEL DES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS.....	124
I.4. PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'IGF.....	124
I.5. ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS LORS DES ÉVÈNEMENTS SOCIAUX.....	124
CHAPITRE II : .....	<b>127</b>
ACTIVITES CONNEXES.....	<b>127</b>
II.1. TRANSPOSITION DU PICA-SC/MINEFID DANS LE PAIRFP.....	128
II.2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES.....	128
II.3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL.....	128
II.4. VALIDATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS DU CONTRÔLE INTERNE.....	129
II.5. APPUI À L'ÉLABORATION DES PROJETS DE LOIS, DES DÉCRETS ET D'ARRÊTÉS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE.....	129
II.6. RÉALISATION DE DIVERSES ACTIVITÉS EN COLLABORATION AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES.....	130
CONCLUSION.....	<b>131</b>



# LISTE DES TABLEAUX

<b>TABLEAU 1 : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL RÉVISÉ 2021 DE L'IGF</b> .....	36
<b>TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS</b> .....	44
<b>TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS</b> .....	50
<b>TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS</b> .....	53
<b>TABLEAU 5 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS</b> .....	57
<b>TABLEAU 6 : SITUATION DES MARCHÉS AUDITÉS PAR STRUCTURE</b> .....	61
<b>TABLEAU 7 : RÉPARTITION DES MARCHÉS PAR MODE DE PASSATION</b> .....	61
<b>TABLEAU 8 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS</b> .....	62
<b>TABLEAU 9 : SITUATION DES RISQUES NON MAÎTRISÉS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	68
<b>TABLEAU 10 : SITUATION DES RISQUES NON MAÎTRISÉS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	69
<b>TABLEAU 11 : SITUATION DES RISQUES NON MAÎTRISÉS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	72
<b>TABLEAU 12 : SITUATION DES RISQUES NON MAÎTRISÉS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	75
<b>TABLEAU 13 : RISQUES ET RECOMMANDATIONS DU PROGRAMME BUDGÉTAIRE 058</b> .....	79

<b>TABLEAU 14 : RISQUES ET RECOMMANDATIONS DU PROGRAMME BUDGÉTAIRE 055.....</b>	<b>83</b>
<b>TABLEAU 15 : RISQUES ET RECOMMANDATIONS DU PROGRAMME BUDGÉTAIRE 092.....</b>	<b>85</b>
<b>TABLEAU 16 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>88</b>
<b>TABLEAU 17 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>91</b>
<b>TABLEAU 18 : ECHELLE DE NOTATION APPLIQUÉE AU RISQUE DE FRAUDE.....</b>	<b>97</b>
<b>TABLEAU 19 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>103</b>
<b>TABLEAU 20 : RÉPARTITION DES RISQUES DU PROGRAMME BUDGÉTAIRE 017.....</b>	<b>105</b>
<b>TABLEAU 21 : RÉPARTITION DES RISQUES DU PROGRAMME BUDGÉTAIRE 018.....</b>	<b>106</b>
<b>TABLEAU 22 : RÉPARTITION DES RISQUES DU PROGRAMME BUDGÉTAIRE 019.....</b>	<b>107</b>
<b>TABLEAU 23 : RÉPARTITION DES RISQUES DU PROGRAMME BUDGÉTAIRE 020.....</b>	<b>108</b>
<b>TABLEAU 24 : RÉPARTITION DES RISQUES DU PROGRAMME BUDGÉTAIRE 021.....</b>	<b>109</b>
<b>TABLEAU 25 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>110</b>
<b>TABLEAU 26 : SITUATION D'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION.....</b>	<b>114</b>





## LISTE DES IMAGES

<b>IMAGE 1</b> : MUR DE CLÔTURE EN CONSTRUCTION ÉCROULÉ.....	45
<b>IMAGE 2</b> : SESSION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION À LA BVA .....	115
<b>IMAGE 3</b> : CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE À L'ENDROIT DES AGENTS ADMIS À LA RETRAITE OU APPELÉS À D'AUTRES FONCTIONS.....	126
<b>IMAGE 4</b> : EQUIPE DE LA MISSION DE RÉDACTION DU RGAA 2021 DE L'IGF AVEC L'INSPECTEUR GÉNÉRALE DES FINANCES DEVANT LES BUREAUX DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES IMPÔTS DU CENTRE-OUEST.....	132
<b>IMAGE 5</b> : MISSION DE SUPERVISION DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES AVEC L'ÉQUIPE DE LA MISSION DE RÉDACTION DU RGAA 2021.....	133

## LISTE DES FIGURES

<b>FIGURE 1</b> : RÉPARTITION DU PERSONNEL DE L'IGF PAR SEXE, EN 2021.....	31
<b>FIGURE 2</b> : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES RISQUES DE FRAUDE PAR COMPOSANTE ET PAR NIVEAU DE GRAVITÉ....	97



# SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ABDH :</b>	Approche Basée sur les Droits Humains
<b>ABR :</b>	Audit Basé sur les Risques
<b>AG-EPE :</b>	Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat
<b>AG-SE :</b>	Assemblée Générale des Sociétés d'Etat
<b>AJE :</b>	Agent Judiciaire de l'Etat
<b>AME :</b>	Association des Mères Educatrices
<b>ANO :</b>	Avis de Non Objection
<b>APE :</b>	Association des Parents d'Elèves
<b>ARCOP :</b>	Autorité de Régulation de la Commande Publique
<b>ASCE-LC :</b>	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
<b>BST :</b>	Bureau de Suivi du Transit
<b>BUMIGEB :</b>	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina Faso
<b>BVA :</b>	Bureau de Vérification Automobile
<b>CAC :</b>	Comité Anti-Corruption
<b>CAM :</b>	Commission d'Attribution des Marchés
<b>CARFO :</b>	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
<b>CASEM :</b>	Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
<b>CAT :</b>	Cellule d'Appui Technique
<b>CCVA :</b>	Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles
<b>CENAMAFS :</b>	Centre National des Manuels et Fournitures Scolaires
<b>CGAF :</b>	Compte Général de l'Administration et des Finances
<b>CMD :</b>	Caisse de Menues Dépenses
<b>CMLS :</b>	Comité Ministériel de Lutte contre le Sida et les IST
<b>CMLS :</b>	Comité Ministériel de Lutte contre le Sida
<b>CNSS :</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>COGES :</b>	Comité de Gestion
<b>CPC :</b>	Commission Permanente de Concertation
<b>CPN :</b>	Consultation prénatale
<b>CSC :</b>	Conseil Supérieur de la Communication

<b>CT :</b>	Collectivités Territoriales
<b>DAAN :</b>	Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales
<b>DAF :</b>	Direction de l'Administration et des Finances
<b>DCIS :</b>	Département du Contrôle Interne des Services
<b>DCPPES :</b>	Département du Contrôle des Projets et Programmes, des Etablissements Publics de l'Etat et des Sociétés d'Etat
<b>DCSF :</b>	Département du Contrôle des Services Fiscaux
<b>DCSFC :</b>	Département du Contrôle des Services Financiers et Comptables
<b>DGB :</b>	Direction Générale du Budget
<b>DGEP :</b>	Direction Générale des Etudes et de la Planification
<b>DGESS :</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
<b>DGI :</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGREIP :</b>	Direction Générale de la Recherche en Education et de l'Innovation Pédagogique
<b>DGTCP :</b>	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DGTTM :</b>	Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes
<b>DH :</b>	Droits Humains
<b>DIH :</b>	Droit International Humanitaire
<b>DMEG :</b>	Dépôt de Médicaments Essentiels Génériques
<b>DMP :</b>	Direction des Marchés Publics
<b>DPEIEFG :</b>	Direction de la Promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du Genre
<b>DRH :</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>DRS :</b>	Direction Régionale de la Santé
<b>DSPS :</b>	Direction du Secteur Privé de Santé
<b>ECED :</b>	Energie et Croissance Economique Durable
<b>EPE :</b>	Etablissement Public de l'Etat
<b>ESU :</b>	Education en Situation d'Urgence
<b>FCFA :</b>	Franc de la Communauté Financière d'Afrique

<b>FILSAH :</b>	Filature du Sahel
<b>IGF :</b>	Inspection Générale des Finances
<b>ITS :</b>	Inspection Technique des Services
<b>IUTS :</b>	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires
<b>LOLF :</b>	Loi Organique relative aux Lois de Finances
<b>LONAB :</b>	Loterie Nationale Burkinabè
<b>LR :</b>	Loi de Règlement
<b>MENAPLN :</b>	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
<b>MID :</b>	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
<b>MINOFA :</b>	Minoterie du Faso
<b>MOD :</b>	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PADA/REDD+ :</b>	Projet d'Appui au Développement de l'Anacarde dans le Bassin de la Comoé pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
<b>PADS :</b>	Projet d'Appui au Développement Sanitaire
<b>PAEA :</b>	Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement
<b>PAGPS :</b>	Programme d'Appui à la Gestion Publique et des Statistiques
<b>PAIC-GC :</b>	Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture
<b>PAIRFP :</b>	Plan d'Action Intégrée des Finances Publiques
<b>PDIS :</b>	Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni
<b>PDPS :</b>	Programme de Développement durable des Exploitations Pastorales du Sahel
<b>PGEPC :</b>	Projet de Gouvernance Economique et de Participation Citoyenne
<b>PICA-SC/MINEFID :</b>	Plan Intégré de Contrôle et d'Audit des Structures de Contrôle du Ministère de l'Economie, des

	Finances et du Développement
<b>PM :</b>	Premier Ministère
<b>PNCL :</b>	Programme National de Construction des Logements
<b>PP :</b>	Projet et Programme
<b>PPM :</b>	Plan de Passation des Marchés
<b>PRBA :</b>	Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètres et de Bas-Fonds dans les provinces du Boulkiemdé, du Ziro, du Sanguié et des Balé
<b>PRC2IGMVSS :</b>	Programme de Renforcement des Capacités pour l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel PHASE II
<b>PRM :</b>	Personne Responsable des Marchés
<b>PS :</b>	Percepteur/Perception Spécialisé (e)
<b>PTA :</b>	Plan de Travail Annuel
<b>PTF :</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>PV :</b>	Procès-Verbal
<b>RAR :</b>	Restes A Recouvrer
<b>RGAA :</b>	Rapport Général Annuel d'Activités
<b>RP :</b>	Responsable de Programme
<b>RR :</b>	Régie/Régisseur de Recettes
<b>SAFD :</b>	Service Administratif, Financier et de la Documentation
<b>SBMP :</b>	Service du Budget et des Marchés Publics
<b>SCGM :</b>	Service de la Comptabilité Générale et des Matières
<b>SE :</b>	Société d'Etat
<b>SGPF :</b>	Service de Gestion du Personnel et de la Formation
<b>SIAD :</b>	Service de l'Informatique, des Archives et de la Documentation
<b>SIGASPE :</b>	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat



<b>SINTAX :</b>	Systeme Informatise de Taxation
<b>SMQ :</b>	Systeme de Management de la Qualite
<b>SOFITEX :</b>	Societe des Fibres Textiles
<b>SP :</b>	Secretariat Particulier
<b>SRH :</b>	Service des Ressources Humaines
<b>SSR :</b>	Sensibilisation en Sante Sexuelle et Reproduction
<b>TDR :</b>	Termes de References
<b>TPEE :</b>	Tableau Previsionnel des Emplois et des Effectifs
<b>TUTTA :</b>	Taxe sur l'Usage des Titres de Transports Aeriens
<b>VIH/SIDA :</b>	Virus de l'immunodeficiance humaine/Syndrome d'Immunodeficiance Acquise



# MOT DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES



L'inspection Générale des Finances (IGF), pour répondre à l'obligation de rendre compte et en vue d'informer le grand public, élabore et publie chaque année un rapport faisant la synthèse de ses activités au titre de la période de référence.

Le présent rapport annuel 2021, onzième du genre, s'inscrit dans ce cadre et m'offre l'occasion de perpétuer une tradition. Il couvre l'ensemble des activités du Plan de Travail Annuel (PTA) 2021 et est en lien avec la lettre de mission qui m'est assignée.

Les activités menées se rapportent aux contrôles et audits de la gestion financière et comptable des Etablissements Publics de l'Etat, des Sociétés d'Etat, des Collectivités Territoriales, des Projets et Programmes et des marchés publics.

Elles concernent également la cartographie des risques et les sessions d'information et de sensibilisation réalisées par les Comités Anti-Corruption du ministère.

La performance enregistrée en 2021 est satisfaisante avec un taux de 92,77% en légère progression par rapport à celle de 2020 qui affichait un taux de 91,92%.

Ce niveau de performance atteint traduit les efforts déployés par l'ensemble du personnel de l'IGF et le soutien des autorités ainsi que des partenaires techniques et financiers. Il résulte aussi de l'excellence

des rapports de collaboration avec l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), les Inspections Techniques de Services (ITS) des départements ministériels et les Inspections techniques des directions du ministère en charge des finances.

Malgré cette performance, l'IGF rencontre quelques difficultés, notamment l'insuffisance de l'effectif des Inspecteurs des Finances et un besoin de renforcement de leurs capacités.

Je réitère à l'ensemble du personnel et des partenaires de l'IGF ma gratitude pour leur détermination et leur accompagnement en vue de la réalisation de performance plus accrue.

**Cheick Sidi Mohamed KONE**

Officier de l'Ordre de l'Etalon

# INTRODUCTION

Le Burkina Faso, dans sa quête de développement, a fait de la bonne gouvernance, une de ses priorités. Cet engagement s'est traduit par l'adoption de textes renforçant l'indépendance des acteurs des structures de contrôle. Lesdits acteurs exercent leurs prérogatives à travers la mise en œuvre des activités d'audits, de contrôle et de lutte contre le faux, la fraude et la corruption.

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est l'une des structures impliquées dans la mise en œuvre des activités ci-dessus citées. En effet, aux termes des dispositions des articles 7, 8 et 9 du décret n°2020-354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), l'IGF a pour mission d'assurer l'audit et le contrôle de l'ensemble des services financiers, fiscaux et comptables de l'Etat, des Collectivités Territoriales (CT), des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) et, de manière générale, de toutes les structures qui reçoivent, détiennent ou gèrent des deniers publics.

Le présent rapport, qui retrace les activités menées et les résultats atteints par l'Inspection Générale des Finances au cours de l'année 2021, s'articule comme suit :

- **Première partie** : Présentation de l'Inspection Générale des Finances et du plan de travail annuel 2021 ;
- **Deuxième partie** : Bilan des activités de contrôles et d'audits financiers et comptables ;
- **Troisième partie** : Bilan des activités de cartographies des risques et des comités anti-corruption ;
- **Quatrième partie** : Bilan des activités relevant des objectifs de second rang et des activités connexes.



# **PREMIERE PARTIE :**

## **PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES ET DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021**

Cette partie rappelle les attributions de l'Inspection Générale des Finances, son organisation et fonctionnement, les moyens mis à sa disposition en 2021 et son Plan de Travail Annuel (PTA) 2021.



# **CHAPITRE I :**

## **PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES**

*L'Inspection Générale des Finances est une structure rattachée au cabinet du ministre en charge des finances conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 9 du décret n°2020-354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID).*



## I.1. Attributions

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est chargée :

- d'assurer le pilotage des dispositifs de contrôle interne au sein des départements ministériels et des institutions ;
- d'assurer l'audit et le contrôle de la gestion financière et comptable des programmes budgétaires ;
- d'assurer l'audit de performance des programmes budgétaires ;
- de suivre les recommandations issues des audits antérieurs ;
- d'apporter un appui aux inspections techniques des ministères et institutions ;
- de contrôler les services financiers, fiscaux et comptables de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics de l'Etat ;
- de contrôler la gestion budgétaire des administrations civiles et militaires ;
- de contrôler la gestion financière des projets et programmes, des établissements publics de l'Etat, des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte, de toutes les sociétés dans lesquelles l'Etat possède des participations et des établissements privés qui reçoivent les subventions de l'Etat ;
- de mettre en œuvre la politique nationale en matière de lutte contre le faux et la corruption au sein du département et des autres structures publiques ;
- de coordonner la lutte contre le faux, la fraude et la corruption au sein du ministère ;
- d'appuyer l'élaboration des projets de lois, de décrets et d'arrêtés ou de tout autre document ayant une répercussion sur les finances publiques.

## I.2. Organisation

Placée sous l'autorité d'un Inspecteur Général, l'Inspection Générale des Finances comprend un Secrétariat Particulier (SP), une (01) Cellule d'Appui Technique (CAT), quatre (04) services d'appui et quatre (04) départements.

Les services d'appui comprennent le Service du Budget et des Marchés Publics (SBMP), le Service de la Comptabilité Générale et des Matières (SCGM), le Service de Gestion du Personnel et de la Formation (SGPF) et le Service de l'Informatique, des Archives et de la Documentation (SIAD).

Les départements sont :

- le Département du Contrôle des Projets et Programmes, des Etablissements Publics de l'Etat et des Sociétés d'Etat (DCPPES) ;
- le Département du Contrôle des Services Financiers et Comptables (DCSFC) ;
- le Département du Contrôle Interne des Services (DCIS) ;
- le Département du Contrôle des Services Fiscaux (DCSF).

Par ailleurs, l'Inspecteur Général des Finances est responsable du programme budgétaire 036 « Contrôles, Audits et sauvegarde des intérêts de l'Etat » cumulativement avec ses fonctions.

## I.3. Moyens humains, matériels et financiers

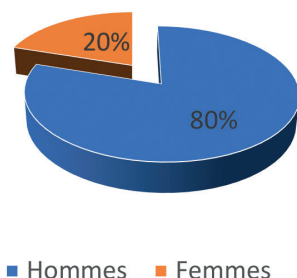
L'effectif de l'Inspection Générale des Finances en 2021 était de cinquante (50) agents répartis comme suit :

- trente-six (36) Inspecteurs des Finances ;
- quatorze (14) Agents d'appui composés d'un (01) Inspecteur du Trésor, d'un (01) Contrôleur des services financiers, d'un (01) Contrôleur du Trésor, d'une (01) Assistante en gestion des ressources humaines, de deux (02) Secrétaires, d'une (01) Aide archiviste, d'un (01) Agent de liaison et de six (06) Chauffeurs.

-

La répartition des 50 agents par sexe donne 10 femmes et 40 hommes, soit respectivement des taux de 20% et de 80%.

**Figure 1 : Répartition du personnel de l'IGF par sexe, en 2021**



Les moyens matériels de l'Inspection Générale des finances sont composés principalement de matériels et mobiliers de bureau, du matériel informatique et du matériel roulant. Le matériel roulant se compose de quinze (15) véhicules à quatre roues dont huit (08) en bon état et de trois (03) véhicules à deux roues dont un (01) en bon état.

Les moyens financiers de l'IGF sont constitués des dotations du budget de l'Etat, des appuis du Projet de Gouvernance Economique et de Participation Citoyenne (PGEPC) et du Programme d'Appui à la Gestion Publique et des Statistiques (PAGPS).

Au titre du budget de l'Etat exercice 2021, les débloqués se sont élevés à la somme de deux cent quatre-vingt-quinze millions deux cent soixante mille (295 260 000) francs CFA sur une dotation de huit cent vingt-quatre millions sept cent soixante mille (824 760 000) francs CFA, soit un taux d'absorption de 35,80%.

Au titre des appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour la même période, les débloqués effectifs du PGEPC se chiffrent à cent quatre-vingt millions six cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt (180 682 920) francs CFA sur une prévision globale de deux cents trente-six millions six cent trente-sept mille deux cents (236 637 200) francs

CFA, soit un taux d'absorption de 76,35%.

Quant au PAGPS, l'appui prévisionnel à l'IGF se chiffre à trente-huit millions cent douze mille huit cents (38 112 800) Francs CFA.



---

## **CHAPITRE II :**

---

# **PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021**

*Ce chapitre décrit le contexte dans lequel le Plan de Travail Annuel (PTA) 2021 a été élaboré avant de s'appesantir sur son contenu.*

## II.1. Contexte d'élaboration du Plan de Travail Annuel 2021

Les activités programmées par l'Inspection Générale des Finances découlent du programme budgétaire 036 « Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat » et de la lettre de mission n°2021-00194/MINEFID/CAB du 21/05/2021 de l'inspecteur général des finances.

En effet, le Ministre en charge des finances instruisait l'Inspecteur Général des Finances, au titre de l'année 2021, de prendre toutes les mesures idoines pour assurer la réalisation des missions et objectifs prioritaires de premier et de second rang. Ce sont :

### - Objectifs de premier rang

- ◆ contrôler les services financiers, fiscaux et comptables de l'Etat, des Collectivités Territoriales (CT), des Etablissements Publics de l'Etat (EPE), des Fonds Nationaux (FN), des Sociétés d'Etat (SE), des Projets et Programmes (PP) et toutes les structures qui reçoivent détiennent ou gèrent les deniers publics ;
- ◆ réaliser l'audit de performance des programmes budgétaires et dotations des ministères et institutions ;
- ◆ réaliser l'audit basé sur les risques de mobilisation des recettes budgétaires, du paiement des dépenses et de l'administration des logiciels informatiques de l'Etat et de ses démembrements ;
- ◆ réaliser la cartographie des risques des programmes



budgétaires et des structures administratives ;

- ◆ évaluer l'état de maturité des dispositifs de contrôle interne des programmes budgétaires et des structures administratives au sein des départements ministériels et des institutions ;
- ◆ mettre en œuvre la politique nationale en matière de lutte contre le faux, la fraude et la corruption au sein du MINEFID et des autres administrations.

- **Objectifs de second rang**

- ◆ renseigner régulièrement le logiciel de gestion du courrier KIRA et produire le rapport de fonctionnement ;
- ◆ appliquer le référentiel de délai de traitement des dossiers et produire les rapports trimestriels y afférents ;
- ◆ tenir régulièrement les cadres de concertation de l'IGF et des structures de contrôle du MINEFID ;
- ◆ mettre en œuvre le dispositif d'accompagnement des agents lors des évènements sociaux ;
- ◆ assurer la publication des documents devant l'être de l'IGF ;
- ◆ assurer la programmation des activités (contrat d'objectifs, programme d'activités), le suivi-évaluation de leur exécution (rapport d'activités) ainsi que l'évaluation annuelle de tous les agents de l'IGF dans les délais requis.

## II.2. Plan de Travail Annuel 2021

Le PTA 2021 révisé de l'Inspection générale des finances se présente dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Plan de Travail Annuel révisé 2021 de l'IGF**

N°	Actions/Activités	Principaux extraits attendus en 2021	Programmation Physique 2021				Programmation Financière 2021	Sources de financement
			T1	T2	T3	T4		
<b>Contrôles, audits et lutte contre la fraude, le faux et la corruption</b>								
1.	Elaborer le rapport annuel de l'IGF	Le rapport annuel 2020 de l'IGF est élaboré		X	X		11 068 900	Budget Etat
2.	Animer les cadres de concertation des structures de contrôles du MINEFID	Quatre (4) sessions de concertations sont tenues	X	X	X	X	10 000 000	Budget Etat
3.	Assurer la formation du personnel de l'IGF	Une (01) session de formation est réalisée				X	4 458 000	Budget Etat
4.	Renforcer les capacités des comités anti corruption	Une (01) session de formation est organisée au profit des membres CAC				X	10 000 000	Budget Etat
5.	Contrôler la gestion financière et comptable des EPE et FN	Dix (10) EPE et FN sont contrôlés	X	X	X	X	30 000 000	Budget Etat
6.	Contrôler la gestion financière et comptable des Projets et programmes	Dix (10) projets et programmes sont contrôlés	X	X	X	X	30 000 000	Budget Etat
7.	Contrôler la gestion financière et comptable des SE et assimilées	Cinq (05) SE et assimilées sont contrôlées		X	X	X	8 238 000	Budget Etat
8.	Contrôler la gestion financière et comptable des Collectivités Territoriales	Dix (10) CT sont contrôlées		X	X	X	27 000 000	Budget Etat
9.	Suivre la mise en œuvre des recommandations des audits et contrôles antérieurs réalisés par l'IGF	Le suivi des recommandations antérieures de 30 structures est réalisé		X	X	X	3 000 000	Budget Etat
10.	Réaliser des missions d'investigations sur saisine et d'appuis aux ministères et institutions	Dix (10) missions sont réalisées	X	X	X	X	8 000 000	Budget Etat
11.	Assurer l'évaluation des dispositifs de contrôle interne au sein des départements ministériels et des institutions	La grille d'évaluation du CI est validée et les compétences des auditeurs sont renforcées		X	X	X	40 000 000	PEGPC et Budget Etat

N°	Actions/Activités	Principaux extraits attendus en 2021	Programmation Physique 2021				Programmation Financière 2021	Sources de financement
			T1	T2	T3	T4		
12.	Assurer l'audit basé sur les risques et le contrôle de la gestion financière et comptable des programmes budgétaires	Les audits basés sur les risques de 3 programmes budgétaires sont réalisés		X	X	X	60 000 000	PEGPC et Budget Etat
13.	Assurer l'audit de performance des ministères et institutions	Trois (03) programmes budgétaires sont audités		X	X	X	60 000 000	PEGPC et Budget Etat
14.	Réaliser des cartographies des risques des programmes budgétaires des ministères et institutions	Un (01) programme budgétaire est cartographié		X	X	X	86 585 000	PEGPC et Budget Etat
15.	Réaliser l'audit des marchés publics	Deux cents (200) marchés des démembrements de l'Etat sont audités		X	X	X	15 000 000	Budget Etat
16.	Appuyer l'élaboration des projets de lois, des décrets et d'arrêtés ayant une incidence financière	Dix (10) projets de lois, de décrets et d'arrêtés ayant une incidence financière ont bénéficié d'un appui de l'IGF pour leur élaboration	X	X	X	X	1 000 000	Budget Etat
17.	Renforcer les capacités des Inspecteurs des finances	Cinq (05) sessions de formation sont organisées au profit des Inspecteurs des finances	X	X	X	X	75 787 549	PAGPS, PEGPC et Budget Etat
18.	Réaliser des cartographies de risques de fraude des ministères et institutions	Le niveau du risque de fraude de 7 ministères / Institutions est évalué		X	X	X	100 000 000	Budget Etat
19.	Organiser des campagnes médiatiques	Sept (07) campagnes médiatiques de sensibilisation		X	X	X	23 900 000	Budget Etat
	annuelles (fora) de sensibilisation contre la corruption à travers des journées portes ouvertes au sein des structures du MINEFID	contre la corruption sont organisées						
20.	Evaluer les campagnes de sensibilisation des CAC	Trois (03) missions d'évaluation des campagnes de sensibilisation des CAC sont réalisées			X	X	4 600 000	Budget Etat
21.	Elaborer la politique anti-corruption du MINEFID	La politique anti-corruption du MINEFID est élaborée		X	X	X	15 000 000	Budget Etat
22.	Elaborer la charte anti-corruption du MINEFID	La charte anti-corruption du MINEFID est élaborée		X	X	X	3 000 000	Budget Etat
23.	Elaborer le règlement intérieur des CAC	Le règlement intérieur des CAC est élaboré		X	X	X	2 000 000	Budget Etat

N°	Actions/Activités	Principaux extraits attendus en 2021	Programmation Physique 2021				Programmation Financière 2021	Sources de financement
			T1	T2	T3	T4		
24.	Elaborer le manuel de procédures des CAC	Le manuel de procédures des CAC est élaboré		X	X	X	10 000 000	Budget Etat
25.	Formaliser un cadre de concertation entre le MINEFID et les CAC	Un (01) cadre de concertation est formalisé	X	X			0	Budget Etat
26.	Tenir la session du cadre de concertation entre le MINEFID et les CAC	Une (01) session du cadre de concertation est tenue		X			1 000 000	Budget Etat
27.	Tenir les sessions du cadre de concertation entre l'IGF et les CAC	Quatre (04) sessions trimestrielles du cadre de concertation sont tenues	X	X	X	X	500 000	Budget Etat
28.	Réaliser des activités commanditées par le MINEFID	Les activités commanditées par la hiérarchie autres que les missions d'investigation sont réalisées	X	X	X	X	4 829 000	Budget Etat
29.	Réaliser des activités en collaboration avec les différents partenaires	Un référentiel et 4 manuels sont validés	X				33 719 898	PAGPS
<b>TOTAL</b>							<b>678 686 347</b>	



# **DEUXIEME PARTIE :**

## **BILAN DES ACTIVITES DE CONTROLES ET D'AUDITS FINANCIERS ET COMPTABLES**

Cette deuxième partie présente les activités exécutées en matière de contrôle et d'audit. Il s'agit :

- du contrôle de la gestion financière et comptable des Etablissements Publics de l'Etat et des Fonds Nationaux ;
- du contrôle de la gestion financière et comptable des Projets et Programmes ;
- du contrôle de la gestion financière et comptable des Collectivités Territoriales ;
- du contrôle de la gestion financière et comptable Sociétés d'Etat et assimilées ;
- de l'audit des marchés publics ;
- de l'audit basé sur les risques des processus de recouvrement des recettes budgétaires de l'Etat ;
- de l'audit de performance des programmes budgétaires ;
- de l'appui et investigations sur saisine.

# **CHAPITRE I :**

## **CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT ET DES FONDS NATIONAUX**

Le contrôle de la gestion financière et comptable des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) et des Fonds Nationaux (FN) a concerné seize (16) structures sur une prévision de dix (10), soit un taux d'exécution physique de 160%.

Il a porté principalement sur la gestion 2020 des EPE et FN concernés et a couvert les points de contrôle suivants :

- évaluer la situation de mise en œuvre des recommandations des audits et contrôles antérieurs ;
- évaluer les dispositifs de contrôle interne existants ;
- vérifier la gestion financière et comptable ;
- vérifier la gestion budgétaire ;
- vérifier la gestion de la commande publique ;
- vérifier la gestion du carburant ;
- vérifier la comptabilité des matières.

Ce chapitre passe en revue les structures contrôlées et présente les résultats atteints.

## I.1. Structures contrôlées

Les structures contrôlées concernent les EPE et FN suivants :

- 1- le Centre Hospitalier Régional de Ziniaré (CHR-Z) ;
- 2- la Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara (MEADO) ;
- 3- l'Université de Ouahigouya (U-OHG) ;
- 4- le Centre Hospitalier Régional de Fada N'Gourma (CHR-FG) ;
- 5- l'Université de Dédougou (UDDG) ;
- 6- le Centre Hospitalier Régional de Gaoua (CHR-G) ;
- 7- l'Université de Fada N'Gourma (UFDG) ;
- 8- le Centre Hospitalier Régional de Kaya (CHR/Kaya) ;
- 9- l'Institut Géographique du Burkina (IGB) ;
- 10- l'Institut National de Formation en Travail Social (INFTS) ;
- 11- l'Institut Supérieur d'Etudes de Protection Civile (ISEPC) ;
- 12- l'Office de Gestion du Palais des Sports Ouaga 2000 (OG-PSO-2000) ;
- 13- l'Office National d'Identification (ONI) ;
- 14- le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) ;
- 15- la Musée National du Burkina (MNB) ;
- 16- l'Agence de l'Eau du Nakambé (AEN).

## I.2. Résultats atteints

Les résultats du contrôle présentent les bonnes pratiques identifiées, les irrégularités décelées, les principales faiblesses et les recommandations y afférentes.

### I.2.1. Bonnes pratiques

De bonnes pratiques ont été identifiées dans la gestion de certains EPE et FN. Il s'agit essentiellement de :

- l'instauration d'un dialogue permanent de gestion ;
- l'existence de logiciels de gestion budgétaire et du personnel ;
- l'existence d'un logiciel d'enregistrement et d'identification des patients ;



- l'existence d'un logiciel de gestion des recettes propres;
- l'existence d'une direction de l'audit interne et d'un service de contrôle de gestion et contrôle budgétaire ;
- l'existence de guichet de renseignement pour la communication externe ;
- l'existence de document d'orientation à moyen terme (plan stratégique) ;
- l'existence d'une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) ;
- l'existence d'une cartographie des risques et d'un plan de mitigation.

## **I.2.2. Irrégularités financières**

Le contrôle de la gestion financière et comptable des seize (16) Etablissements Publics de l'Etat et Fonds Nationaux ci-dessus a révélé des irrégularités financières d'un montant de cent quarante millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente-quatre (140 698 134) francs CFA. Ces irrégularités sont liées à la gestion du carburant pour (115 110 764 FCFA), aux dépenses sans pièces justificatives pour (17 030 675 FCFA), aux paiements indus pour (6 350 771 FCFA), au non reversement de reliquats de déblocage de fonds pour (336 000 FCFA), à la non retenue de pénalités de retard d'un montant de (1 763 924 FCFA) et à un manquant de caisse à hauteur de (106 000 FCFA).

## **I.2.3. Principales faiblesses et recommandations**

Les principales faiblesses constatées par point de contrôle et les recommandations formulées sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Evaluation des dispositifs du contrôle interne</b>		
1	Inexistence de manuel de procédures administrative, financière et comptable	Elaborer un manuel de procédures administrative, financière et comptable
2	Inexistence d'un plan de formation continue du personnel	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation continue du personnel
3	Inexistence de lettre de mission et de fiche d'indication des attentes au niveau du personnel	Décliner des contrats d'objectifs au personnel
4	Insuffisance de mesures de sécurisation et de protection du patrimoine	Prendre des mesures pour sécuriser et protéger le patrimoine
5	Absence d'un responsable de contrôle interne	Nommer un responsable du contrôle interne
6	Inexistence de cadres de concertations formalisés	Formaliser et tenir régulièrement les cadres de concertations formalisés
7	Faiblesse du contrôle hiérarchique	Exercer régulièrement un contrôle hiérarchique
<b>Contrôle de la gestion financière et comptable</b>		
8	Accumulation des dettes sociales (CARFO et CNSS), fiscales (IUTS) et fournisseurs	Reverser les cotisations sociales (CNSS, CARFO) et fiscales (IUTS) en même temps que les salaires nets du personnel Apurer les dettes fournisseurs
9	Irrégularités dans l'enregistrement chronologique et systématique dans les Livres Journaux	Procéder régulièrement à l'enregistrement des opérations dans les Livres Journaux Renforcer le contrôle hiérarchique dans la tenue des Livres journaux
10	Non reversement de reliquats sur décisions de déblocages	Reverser les reliquats sur déblocages de fonds dans les délais
11	Non reversement intégral des ressources collectées par les préposés auprès de l'Agent Comptable	Mettre en place un système de suivi des activités de recouvrement des préposés
12	Non production de rapports de mission à l'intérieur du pays	S'assurer que toute mission effectuée donne lieu à la production d'un rapport succinct
13	Mauvaise liquidation des indemnités de mission	Respecter les textes en vigueur en matière de prise en charge des indemnités de mission à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina Faso
14	Insuffisance dans l'archivage des pièces justificatives	Assurer un bon archivage des pièces justificatives des missions
<b>Contrôle des marchés publics</b>		
15	Absence de garanties dans l'exécution des commandes publiques	Exiger systématiquement les garanties aux titulaires des marchés qui en sont concernés
16	Absence de lettres de demande de réception de la part des fournisseurs ou des entrepreneurs	Exiger les lettres de demande de réception de la part des titulaires des marchés avant toute réception
17	Absence de pré-réception dite réception technique opérée par la structure chargée du contrôle technique ou le service technique, préalable à la réception provisoire des marchés de travaux et d'équipement	Exiger la pré-réception technique des marchés de travaux et d'équipement avant la réception provisoire
18	Inexistence et non tenue d'un registre de réception des offres	Tenir un registre de réception de toutes les offres déposées
19	Inobservation des clauses contractuelles relatives au mode de règlement des marchés	Effectuer le règlement des prestataires conformément aux clauses contractuelles
20	Non liquidation des pénalités de retard	Liquider et retenir les pénalités de retard

N°	Principales faiblesses	Recommandations
21	Retenue à la source de 5% non opérée sur des sommes payées aux prestataires résidents	Opérer et reverser systématiquement la retenue de 5% sur les sommes payées aux prestataires résidents conformément aux dispositions de l'article 206 et suivants de la Loi N°058-2017/AN portant code général des impôts au Burkina Faso
<b>Contrôle de la gestion du carburant</b>		
22	Inexistence de texte désignant le gestionnaire du carburant	Nommer par un acte formel le gestionnaire du carburant
23	Insuffisances liées à la tenue du registre de suivi et de gestion du carburant	Procéder à l'enregistrement chronologique des entrées et des sorties de carburant et à l'arrêt périodique du registre de suivi
24	Insuffisances dans les textes portant modalités de gestion du carburant	Elaborer un texte précisant les bénéficiaires et les dotations de carburant
<b>Contrôle de la comptabilité des matières</b>		
25	Non codification de biens acquis	Codifier les biens acquis existant
26	Absence d'inventaire périodique des biens	Procéder à l'inventaire périodique des biens durables
27	Absence de fiches d'entrée et de sorties de biens	Tenir des fiches d'entrées et de sorties des biens
28	Inexistence de note d'affectation des biens aux différents acteurs	Elaborer des notes affectant les biens aux agents
29	Non mise à jour des registres de la comptabilité des matières	Tenir à jour les registres de la comptabilité des matières

Certaines insuffisances relatives à la qualité des infrastructures dans certaines structures ont été constatées en témoigne l'image de construction du mur de clôture de l'Université de Fada N'Gourma.



**Image 1 : Mur de clôture en construction écroulé**



## **CHAPITRE II :**

### **CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES PROJETS ET PROGRAMMES**

Le contrôle de la gestion financière et comptable des Projets et Programmes (PP) a concerné douze (12) projets et programmes sur une prévision de dix (10), soit un taux d'exécution physique de 120%. Ce contrôle a porté principalement sur la gestion 2020 des PP concernés et avait trait aux points de contrôle suivants :

- évaluer les dispositifs du contrôle interne en place ;
- vérifier la mise en œuvre des recommandations des audits/ contrôles antérieurs ;
- vérifier la gestion budgétaire du projet ou du programme ;
- vérifier la gestion financière et comptable ;
- vérifier la gestion des commandes publiques ;
- vérifier la gestion du carburant ;
- vérifier la comptabilité des matières ;
- s'assurer du respect de la rémunération du personnel.

Ce chapitre passe en revue les structures contrôlées et présente les résultats de ces contrôles.

## II.1. Structures contrôlées

Les Projets et Programmes (PP) concernés par le contrôle sont :

1. Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètre et de Bas-Fonds dans les provinces du Boulkiemdé, du Ziro, du Sanguié et des Balé (PRBA) ;
2. Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni (PDIS) ;
3. Projet d'Appui au Développement de l'Anacarde dans le Bassin de la Comoé pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (PADA/REDD+) ;
4. Projet Energie et Croissance Economique Durable dans la Boucle du Mouhoun (ECED- Mouhoun) ;
5. Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement (PAEA) ;
6. Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture (PAIC-GC) ;
7. Projet fonds de lutte contre la traite et les autres pires formes de travail des enfants et des jeunes, Phase VI ;
8. Programme de renforcement des Capacités pour l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel PHASE II (PRC2-IGMVSS) ;
9. Programme National de Construction des Logements (PNCL) ;
10. Programme de Développement durable des Exploitations Pastorales du Sahel (PDPS) ;
11. Projet d'Appui au Développement Sanitaire (PADS) ;
12. Projet d'Appui à la Gestion durable des Ressources Forestières (AGREF).

## II.2. Résultats atteints

Le contrôle des Projets et Programmes a révélé de bonnes pratiques, des irrégularités et des faiblesses pour lesquelles des recommandations ont été formulées.

### II.2.1. Bonnes pratiques

De bonnes pratiques ont été identifiées dans la gestion de certains projets et programmes. Il s'agit essentiellement de :

- l'existence d'un manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable ;
- l'existence d'une cartographie des risques ;
- l'existence d'un code d'éthique ;
- l'existence de carnet de bord retraçant la consommation de carburant pour chaque véhicule.

### II.2.2. Irrégularités financières

Le contrôle de la gestion financière et comptable des douze (12) projets et programmes ci-dessus a révélé des irrégularités financières d'un montant de trente-six millions cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-douze (36 167 192) francs CFA.

Ces irrégularités sont constituées d'une double perception de rétributions (892 500 FCFA), de perceptions indues de frais de mission (539 000 FCFA), des indemnités de sujétion induent perçues (9 810 000 FCFA), de mauvaises gestions du carburant (21 986 692 FCFA) et d'un manquant de caisse (2 939 000 FCFA).

## II.2.3. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses constatées et les recommandations formulées par point de contrôle sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Evaluation des dispositifs du contrôle interne</b>		
1.	Absence de texte formalisant les cadres de concertation	Prendre un texte formalisant les cadres de concertation
2.	Tenue irrégulière des cadres de concertation	Tenir régulièrement les cadres de concertation
3.	Cloisonnement des services et absence de gestion participative	Promouvoir les méthodes participatives dans la gouvernance et la mise en œuvre des actions
<b>Contrôle de la gestion financière et comptable</b>		
4.	Absence de légalité des caisses existantes	Procéder à la création des différentes caisses par des textes Procéder à la prise d'un acte de nomination des gestionnaires des caisses
5.	Utilisation abusive des textes sur les rétributions	Mettre fin à la prise en charge de groupes de travail dont l'objet est en lien avec les attributions du projet
6.	Paiement irrégulier d'indemnités	Mettre fin au paiement irrégulier des indemnités
7.	Non habilitation du signataire de l'ordre de mission	Faire signer les ordres de mission par des personnes habilitées
8.	Perceptions indues de frais de missions	Emettre des ordres de recettes pour rembourser les montants indûment perçus
<b>Contrôle des marchés publics</b>		
9.	Mauvais archivage des dossiers de marchés publics	Archiver tous les dossiers de marchés publics dans des supports appropriés au niveau du responsable chargé de la gestion des marchés
10.	Approbation des marchés par des personnes non habilitées	Faire approuver les marchés par les personnes habilitées
11.	Insuffisance dans le suivi de l'exécution des Marchés Publics	Assurer un meilleur suivi dans l'établissement des ordres de service. Procéder à la mise en demeure des entreprises en cas de retard Procéder à la résiliation des contrats des entreprises défaillantes
12.	Augmentation de quantités par rapport aux quantités prévues dans certains marchés sans avenant	Elaborer des avenants en cas de nécessité de modification des clauses contractuelles initiales du marché
<b>Contrôle de la gestion du carburant</b>		
13.	Manque de traçabilité dans le suivi du carburant	Tenir à jour un registre côté et paraphé de suivi du carburant Arrêter périodiquement les registres de suivi du carburant Prendre un texte pour les dotations en carburant
<b>Contrôle de la comptabilité des matières</b>		
14.	Non enregistrement des mouvements de biens dans les supports de gestion	Tenir à jour un registre côté et paraphé de suivi des biens
<b>Contrôle des rémunérations du personnel</b>		
15.	Non-respect des dispositions réglementaires dans l'établissement de contrat	Faire signer les contrats de travail des responsables des projets par les ministres des deux tutelles
16.	Perception d'indemnités de même nature	Transmettre à la Direction Générale du Budget la liste du personnel des projets depuis leur création accompagnée de la nature des indemnités perçues par les agents détachés pour l'émission d'ordre de recettes en leur rencontre
17.	Octroi d'indemnités non prévues par les textes réglementaires	Respecter les dispositions réglementaires en matière de paiement d'indemnités



## **CHAPITRE III :**

### **CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le contrôle des collectivités territoriales a concerné dix (10) communes représentant la totalité de la programmation, soit un taux d'exécution physique de 100%. Il a porté sur la gestion 2020 et a concerné principalement les points de contrôle suivants :

- évaluer la situation de mise en œuvre des recommandations des audits et contrôles antérieurs ;
- évaluer les dispositifs de contrôle interne existants ;
- s'assurer du respect de la réglementation applicable aux marchés publics exécutés ;
- s'assurer de la bonne gestion du carburant ;
- vérifier la gestion financière et comptable ;
- vérifier la comptabilité des matières.

Ce chapitre passe en revue les entités contrôlées et présente les résultats atteints.

## II.1. Structures contrôlées

Les structures contrôlées concernent les collectivités territoriales suivantes :

1. Commune de Bondoukuy ;
2. Commune de Tcheriba ;
3. Commune de Bagré ;
4. Commune de Pouytenga ;
5. Commune de Dandé ;
6. Commune de Koumbia ;
7. Commune de Gogo ;
8. Commune de Douougou ;
9. Commune de Sourgou ;
10. Commune de Sabou.

## III.2. Résultats atteints

Le contrôle des collectivités territoriales a révélé de bonnes pratiques et décelé des faiblesses assorties de recommandations.

### III.2.1. Bonnes pratiques

De bonnes pratiques ont été identifiées dans la gestion de certaines communes. Il s'agit essentiellement de :

- l'existence d'un cadre de concertation communal ;
- l'existence d'un manuel de procédures administrative, financière et comptable ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale en vue de l'amélioration des ressources propres à travers des délibérations du conseil municipal ;
- l'existence d'un registre de gestion du carburant ;
- l'implication des conseillers municipaux dans la mobilisation des ressources ;

- le renforcement des capacités du personnel des communes ;
- la tenue des rencontres du personnel, sanctionnées par des PV ;
- l'existence de mesures de protection du patrimoine.

### III.2.2. Irrégularités financières

Le contrôle des communes n'a pas révélé d'irrégularités financières.

### III.2.3. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses constatées et les recommandations y afférentes par point de contrôle sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Evaluation des dispositifs du contrôle interne</b>		
1.	Absence d'évaluation et de notation des agents sur la base de contrats d'objectifs établis annuellement	Elaborer chaque année des lettres de mission pour les adjoints aux maires et le Secrétaire Général
		Elaborer chaque année des lettres de mission pour les chefs de services
		Elaborer des fiches d'attentes pour les agents
		Evaluer chaque année les agents sur la base des lettres de mission et des fiches d'attentes
2.	Inexistence d'un Plan Communal de Développement valide	Elaborer ou actualiser un Plan Communal de Développement
3.	Inexistence de cadres formels de concertation au sein de la commune (réunions de service, cadres internes de concertation communale)	Formaliser les cadres de concertation au sein des communes
		Tenir les réunions assorties de compte rendu
4.	Non tenue des cadres de concertation statutaires	Tenir régulièrement des rencontres statutaires et produire les Procès-Verbaux ou les Comptes Rendus
5.	Absence d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de contrôle et	Mettre en place un dispositif de suivi des

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Contrôle de la gestion financière et comptable</b>		
6.	Insuffisance dans la tenue de la comptabilité administrative	Ouvrir et tenir les livres journaux de recettes, de dépenses et des engagements au service de la comptabilité
7.	Insuffisance de suivi dans la justification des débloccages entraînant des retards de justification par les bénéficiaires	Réclamer systématiquement les pièces justificatives des débloccages de fonds
<b>Contrôle des marchés publics</b>		
8.	Mauvais archivage des dossiers de la commande publique	Archiver tous les dossiers relatifs aux marchés publics depuis la phase élaboration jusqu'à l'exécution financière
9.	Retenue à la source non opérée sur des sommes payées aux prestataires résidents	Opérer les retenues à la source sur les sommes payées aux prestataires résidents, conformément aux dispositions de l'article 206 de la Loi N°058-2017/AN portant code général des impôts au Burkina Faso
<b>Contrôle de la gestion du carburant</b>		
10.	Absence de texte portant gestion du carburant	Prendre une note portant répartition du carburant en donnant des montants fixes périodiques pour chaque bénéficiaire
11.	Insuffisances liées à la tenue du registre de suivi et de gestion du carburant	Améliorer la tenue du registre de gestion du carburant en retraçant toutes les entrées et les sorties de carburant
		Procéder à l'arrêt périodique du registre du carburant
<b>Contrôle de la comptabilité des matières</b>		
12.	Non tenue de la comptabilité matières pour retracer la situation du matériel et des biens	Tenir à jour le registre des immobilisations
		Procéder à la codification des biens
		Faire périodiquement les inventaires du matériel
13.	Insuffisance de mesures de protection du patrimoine	Sécuriser le patrimoine de la commune

## ***CHAPITRE IV :***

### **CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES SOCIETES D'ETAT ET ASSIMILEES**

Le contrôle de la gestion financière et comptable des Sociétés d'Etat (SE) et assimilées a concerné cinq (05) entités correspondant au nombre total prévu, soit un taux d'exécution physique de 100%. Il a porté sur la gestion 2020 et avait trait principalement aux points de contrôle suivants :

- évaluer les dispositifs du contrôle interne en place ;
- vérifier la mise en œuvre des recommandations des audits/ contrôles antérieurs ;
- vérifier le respect de la réglementation fiscale ;
- vérifier la gestion budgétaire de la société d'Etat ;
- vérifier la gestion financière et comptable ;
- vérifier la gestion des commandes publiques ;
- vérifier la comptabilité des matières.

Ce chapitre passe en revue les structures contrôlées et présente les résultats atteints.

## IV.1. Structures contrôlées

Les Sociétés d'Etat (SE) et assimilées concernées par le contrôle sont :

1. Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles (CCVA) ;
2. Filature du Sahel (FILSAH) ;
3. Minoterie Du Faso (MINOFA) ;
4. Société des Fibres Textiles (SOFITEX) ;
5. Loterie Nationale Burkinabè (LONAB).

## IV.2. Résultats atteints

Le contrôle des entités ci-dessus a révélé de bonnes pratiques, des irrégularités et des faiblesses pour lesquelles des recommandations ont été formulées.

### IV.2.1. Bonnes pratiques

De bonnes pratiques ont été identifiées dans la gestion de certaines SE et assimilées. Il s'agit essentiellement de :

- l'existence d'un business plan ;
- la tenue des cadres de concertation mensuelles avec les délégués du personnel ;
- l'existence de boîtes à idées et d'un site web ;
- l'existence d'une cartographie des risques ;
- l'existence de dispositifs de protection des personnes et des biens (polices d'assurances, extincteurs dans les magasins, gardiennage) ;
- l'existence d'un logiciel de gestion des stocks ;
- l'existence d'un programme de renforcement des capacités du personnel ;

- la certification ISO 9001.

## IV.2.2. Irrégularités financières

Le contrôle de la gestion financière et comptable des cinq (05) sociétés d'Etat et assimilées a révélé une irrégularité financière de quatre cent cinquante un mille (451 000) F CFA correspondant à des indemnités de mission indument perçues.

## IV.2.3. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses constatées et les recommandations formulées par point de contrôle sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Evaluation des dispositifs du contrôle interne</b>		
1.	Absence d'outils de gestion et de planification dans l'organisation et la mise en œuvre des actions	Elaborer un plan stratégique assorti de plan d'actions Elaborer et faire adopter un manuel de procédures administrative, financière et comptable
2.	Cumul de fonctions incompatibles dans la chaîne financière	Prendre les dispositions pour pourvoir aux postes du circuit de la chaîne financière
3.	Absence d'auditeur interne	Pourvoir au poste d'auditeur interne
4.	Absence de textes instituant les cadres de concertation	Prendre une note de service instituant les cadres de concertation à tous les niveaux avec des périodicités précises
5.	Absence des outils d'évaluation du personnel	Elaborer des critères clairs et objectifs d'évaluation du personnel Procéder à une description des postes de travail
<b>Contrôle de la gestion financière et comptable</b>		
6.	Non production des états de synthèse à bonne date	Prendre toutes les dispositions nécessaires pour la production des états financiers à bonne date
7.	Non application de la retenue à la source de 25% sur des sommes payées à des personnes non immatriculées en matière de locations de main d'œuvre	Procéder à la retenue à la source de 25% sur les sommes à payer à des personnes non immatriculées en matière de locations de main d'œuvre

N°	Principales faiblesses	Recommandations
8.	Non-respect de la réglementation fiscale en matière de déclaration et de paiement des droits d'enregistrement et de la TVA	Procéder à la régularisation de la situation fiscale relative au règlement des droits d'enregistrement et de la TVA
		Respecter les obligations déclaratives et de paiement des impôts et taxes dus
<b>Contrôle des marchés publics</b>		
9.	Dysfonctionnement de la CAM	Mettre en place formellement une Commission d'Attribution des Marchés (CAM)
		Prendre les dispositions nécessaires pour la participation de tous les membres aux travaux de la CAM et veiller à la validité des documents produits
10.	Non-respect des dispositions réglementaires relatives à la constitution des garanties	Renforcer le dispositif de supervision du processus d'exécution des marchés
11.	Inexistence de la commission de réception des marchés	Mettre en place une commission de réception pour la réception de tous les marchés conformément à la réglementation des marchés publics
12.	Difficultés dans la centralisation et dans l'archivage des dossiers de marchés	Mettre en place un système d'archivage des dossiers de marchés publics
13.	Absence d'une personne responsable des marchés	Nommer une Personne Responsable des Marchés pour s'occuper de tous les actes matériels liés à la procédure de passation des marchés publics
<b>Contrôle de la gestion du carburant</b>		
14.	Insuffisances dans la gestion du carburant	Prendre un texte pour encadrer la dotation en carburant
		Doter chaque véhicule d'un carnet de bord
		Tenir à jour le registre de suivi du carburant
		Arrêter périodiquement le registre de suivi du carburant et le faire signer par le gestionnaire de carburant et son supérieur hiérarchique
<b>Contrôle de la comptabilité des matières</b>		
15.	Non tenue de la comptabilité des matières	Désigner une personne pour la gestion de la comptabilité des matières
		Procéder à la codification intégrale des biens durables
		Faire l'inventaire périodique des biens durables
		Tenir à jour le registre de suivi du patrimoine



# **CHAPITRE V :**

## **AUDIT DES MARCHES PUBLICS**

L'audit des marchés publics a concerné trois (03) Sociétés d'Etat (SE). Il a porté sur la gestion 2020 et visait les objectifs spécifiques suivants :

- évaluer le dispositif de contrôle interne mis en place ;
- faire l'état de la mise en œuvre des recommandations antérieures sur les trois(3) dernières années ;
- s'assurer que les marchés publics ont fait l'objet de planification appropriée ;
- s'assurer que le processus de passation des marchés a été conforme à la réglementation en vigueur ;
- s'assurer de la bonne exécution physique et financière des marchés ;
- apprécier la transparence des procédures ;
- s'assurer de la preuve du service fait ;
- vérifier la gestion des biens acquis et leur affectation aux bénéficiaires finaux ;
- s'assurer de la qualité de l'archivage des dossiers de marchés publics.

Ce chapitre passe en revue les structures concernées et présente les résultats atteints.

## V.1. Structures auditées

Les Sociétés d'Etat concernées par l'audit des marchés publics sont :

- 1 - le Centre de Gestion des Cités (CEGECI) ;
- 2 - la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) ;
- 3- la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO).

## V.2. Résultats atteints

L'audit des marchés publics a couvert deux cent onze (211) marchés sur une prévision de deux cent (200), soit un taux d'exécution physique de 105,50%.

Les résultats présentent la situation des marchés audités et mettent en exergue les irrégularités décelées et les principales faiblesses pour lesquelles des recommandations ont été formulées.

### V.2.1. Situation des marchés publics audités

L'audit des marchés publics a porté sur les processus de planification, de passation et d'exécution de la commande publique des trois (03) SE sus-citées pour un montant total de trois milliards cinq cent huit millions cinq cent quarante mille deux cent dix-neuf (3 508 540 219) francs CFA.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et le montant des marchés audités par structure.

## Tableau 6 : Situation des marchés audités par structure

N°	Structures	Nombre	Montant (en FCFA)
1	CEGECI	68	532 903 959
2	CARFO	80	1 195 037 212
3	SONAGESS	63	1 780 599 048
<b>Total</b>		<b>211</b>	<b>3 508 540 219</b>

La répartition des marchés par mode de passation se présente dans le tableau ci-dessous.

## Tableau 7 : Répartition des marchés par mode de passation

N°	Mode de passation	Nombre	Montant	Taux (en fonction du montant)
1	Appel d'offres ouverts	12	647 337 005	18,45%
2	Demande de cotation	80	375 643 060	10,71%
3	Demande de proposition	7	55 826 839	1,59%
4	Demande de prix	43	779 228 252	22,21%
5	Entente directe	46	1 550 682 916	44,20%
6	Consultation de Consultants	23	99 822 147	2,85%
<b>Total</b>		<b>211</b>	<b>3 508 540 219</b>	<b>100%</b>

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir que le montant des marchés passés par entente directe (y compris les prestations spécifiques) représente 44,20% du montant total des marchés exécutés.

### V.2.2. Irrégularités financières

L'audit des marchés publics des trois (3) SE a révélé des irrégularités financières d'un montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-cinq (4 584 865) francs CFA. Ces irrégularités correspondent à des sorties de carburant non justifiées.

## V.2.3. Principales faiblesses et recommandations

L'audit a permis de constater que, dans l'ensemble, les trois (03) SE respectent globalement la réglementation de la commande publique. Toutefois, certaines faiblesses constatées assorties de recommandations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Planification des marchés</b>		
1.	Existence de marchés exécutés sans avoir été préalablement inscrits dans le PPM	<p>Veiller à une meilleure planification des besoins et des activités</p> <p>Procéder à l'inscription de toutes les commandes dans le PPM</p>
2.	Fractionnement des marchés	Prévoir toutes les dépenses de mêmes natures et de mêmes rubriques à travers une commande globale en priorisant les allotissements ou les marchés à ordres de commande dans le PPM
<b>Passation des marchés</b>		
3.	Conclusion de marchés avec des prestataires non en règle vis-à-vis de l'administration	S'assurer de la présence des pièces administratives requises des soumissionnaires des marchés avant la signature de tout contrat
<b>Exécution physique et financière des marchés</b>		
4.	Insuffisance dans le calcul des pénalités de retard	Liquidier les pénalités de retard avec comme base la date de réception
5.	Non-respect de la composition de la commission de réception	Se conformer à la réglementation en la matière
6.	Inobservation des dispositions de la loi fiscale pour les marchés de moins d'un million	Elaborer des contrats dans le cadre des marchés de moins d'un million
		Faire enregistrer les contrats par les titulaires pour tout mode de passation
		Eviter le paiement des marchés qui n'ont pas fait l'objet d'enregistrement
<b>Archivage et conservation des documents des marchés</b>		
7.	Défaut de transmission des documents des commandes publiques à la PRM pour archivage	<p>Transmettre à la PRM, pour archivage, les copies de toutes les pièces relatives à l'exécution physique et financière des marchés publics</p> <p>Archiver systématiquement toutes les pièces et documents relatifs aux marchés publics depuis la passation jusqu'à l'exécution physique et financière</p>

## ***CHAPITRE VI :***

### **AUDIT BASE SUR LES RISQUES DES PROCESSUS DE RECOUVREMENT DES RECETTES BUDGETAIRES DE L'ETAT**

L'Inspection Générale des Finances a diligenté un audit basé sur les risques des processus de recouvrement des recettes budgétaires de l'Etat.

Il s'agit de :

- l'audit du processus de recouvrement des recettes de services du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières (MEMC) ;
- l'audit du processus de recouvrement des recettes de services du Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (MTMUSR) ;
- l'audit du processus de recouvrement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par la Direction générale des impôts (DGI),
- l'audit du processus de recouvrement de la TVA à l'importation par la Direction Générale des Douanes (DGD).

Ces missions d'audit ont été réalisées avec l'appui des Inspecteurs Techniques des Douanes, du Trésor, des Impôts et de ceux du ministère en charge des mines et du ministère en charge du transport.

Ce chapitre présente les objectifs et domaines d'audit, ainsi que les résultats atteints.

## **VI.1. Processus de recouvrement des recettes de services du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières**

### **VI.1.1. Objectif et domaines de l'audit**

L'objectif de l'audit est de s'assurer de l'efficacité du processus de recouvrement des recettes de services de l'entité d'une part, et de s'assurer de la conformité dudit processus à la réglementation en vigueur, d'autre part.

Les domaines couverts par l'audit sont les suivants :

- création des recettes de services du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières ;
- contribution à la prévision des recettes de services du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières dans le budget de l'Etat ;
- création de la Perception Spécialisée et nomination du Percepteur spécialisé auprès du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières ;
- création de la régie de recettes et nomination du Régisseur de recettes auprès du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières ;
- dotation des régisseurs de recettes et des préposés en quittanciers appropriés ;
- liquidation des recettes de services ;
- encaissement des recettes de services ;
- reversement des recettes de services ;
- évaluation du niveau de recouvrement des recettes de services ;
- contrôle des opérations du percepteur spécialisé et du régisseur de recettes.

## **VI.1.2. Résultats atteints**

Les conclusions de l'audit du processus de recouvrement des recettes de services du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières portent sur les risques maîtrisés et les risques non maîtrisés assortis de recommandations.

### **VI.1.2.1. Risques maîtrisés**

L'audit a permis de constater la maîtrise de neuf (09) risques inhérents aux différents processus de recouvrement des recettes. Ce sont :

- la perception irrégulière de recettes de services ;
- l'omission de prévisions de recettes de services ;
- l'existence irrégulière de la Perception Spécialisée ;
- la manipulation de fonds publics par des personnes non habilitées ;
- l'utilisation de quittanciers parallèles ;
- la soustraction frauduleuse de ressources collectées ;
- la rupture de stocks de quittanciers et valeurs ;
- les malversations financières ;
- la baisse de performance.

### **VI.1.2.2. Risques non maîtrisés et recommandations**

Les résultats de l'audit au niveau de l'entité a révélé l'existence de dix (10) risques non maîtrisés pour lesquels, vingt-une (21) recommandations ont été formulées. Ces risques et recommandations sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

## Tableau 9 : Situation des risques non maîtrisés et recommandations

N°	Risques	Recommandations
1.	Sous-estimation de prévision de recettes de services	<p>Doter le ministère en outils de prévision formels et adaptés</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs en matière de prévision de recettes de services du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières à travers des formations adaptées</p> <p>Opérationnaliser les cadres d'élaboration du budget du Ministère chargé des mines, notamment en matière de recettes de services</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs chargés des prévisions de recettes de services en matière de mines</p>
2.	Non-fiabilité des outils de prévisions	<p>Doter le ministère en outils de prévision formels et adaptés</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs en matière de prévision de recettes de services du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières à travers des formations adaptées</p>
3.	Non-conformité entre les textes de création de la Perception Spécialisée et la nomination du Percepteur spécialisé	Proposer au MINEFID la nomination du Percepteur spécialisé du ministère de l'énergie, des mines et des carrières conformément à la réglementation en vigueur, notamment la nouvelle dénomination dudit ministère
4.	Profil inadapté des acteurs chargés du recouvrement des recettes de services	Actualiser la description des postes de travail, notamment en ce qui concerne les postes comptables
5.	Existence irrégulière de la régie de recettes du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	<p>Relire l'arrêté n°97-133/MEF/SG/DGTCP/DELFI du 23 octobre 1997 portant création de la Régie de recettes auprès de la Direction Générale des Mines, de la Géologie et des Carrières pour se conformer au décret n°2021-0133/PRES/PM/MEMC du 17 mars 2021 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières</p> <p>Relire l'arrêté de nomination du régisseur de recettes qui n'est pas conforme au décret n°2021-0133/PRES/PM/MEMC du 17 mars 2021 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières</p>
6.	Pertes de recettes	<p>Prendre des dispositions pour l'application du Décret N°2018-0970 /PRES/PM/MMC/MINEFID du 24 octobre 2018 portant conditions de coulée, de pesée et de colisage de l'or produit industriellement et du contrôle de la quantité et de la qualité de l'or et des autres substances précieuses, notamment en assurant la participation du BUMIGEB aux opérations de coulée et la Direction Générale des Douanes aux opérations de pesée et de colisage</p> <p>Prendre des dispositions pour étoffer le BUMIGEB en personnel qualifié et en moyens logistiques adéquats</p>



N°	Risques	Recommandations
		Poursuivre l'informatisation du circuit des recettes de services notamment par la conception d'une application prenant en charge tout le processus d'émission des bulletins de liquidation
7.	Collusion avec les usagers	Mettre en place les CAC Poursuivre l'informatisation du processus des recettes de services
8.	Fraudes financières	Opérationnaliser les CAC Initier des missions d'inspection sur les recettes de services
9.	Non-respect du plan de contrôle	Allouer suffisamment de moyens financiers à la DGTCP pour les missions de contrôle Etoffer les structures de contrôle de la DGTCP en moyens logistiques et en personnels qualifiés
10.	Non-détection de certaines insuffisances dans la tenue de la comptabilité de la régie et la production des états de synthèse	Doter le PS en canevas actualisé de vérification de RR Renforcer les capacités du PS en matière de vérification

## VI.2. Processus de recouvrement des recettes de services du Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière

### VI.2.1. Objectif et domaines de l'audit

L'objectif de l'audit est de s'assurer de l'efficacité du processus de recouvrement des recettes de services de l'entité d'une part, et de s'assurer de la conformité dudit processus à la réglementation en vigueur, d'autre part.

Les domaines couverts par l'audit sont les suivants :

- contribution à la prévision des recettes de services dans le budget de l'Etat ;
- nomination des acteurs chargés du recouvrement des recettes de services ;
- dotation du Percepteur spécialisé et des régisseurs de recettes en quittanciers et valeurs ;
- encaissement des recettes de services ;

- reversement des recettes de services ;
- comptabilisation des opérations de recettes de services ;
- évaluation du niveau de recouvrement des recettes de services ;
- contrôle des opérations des régisseurs de recettes.

## **VI.2.2. Résultats atteints**

Les conclusions de l'audit du processus de recouvrement des recettes de services du Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière portent sur les risques maîtrisés et les risques non maîtrisés assortis de recommandations.

### **VI.2.2.1 : Risques maîtrisés**

L'audit a permis de constater la maîtrise de cinq (05) risques inhérents aux différents processus de recouvrement des recettes. Ce sont :

- l'omission de prévision de recettes dans la loi de finances ;
- la rupture de stocks de quittanciers et valeurs ;
- les erreurs de comptabilisation ;
- la baisse de performance ;
- le non-respect du plan de contrôle.

### **VI.2.2.2. Risques non maîtrisés et recommandations**

Les résultats de l'audit au niveau de l'entité a révélé l'existence de sept (07) risques non maîtrisés pour lesquels, vingt-six (26) recommandations ont été formulées. Ces risques et recommandations sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

## Tableau 10 : Situation des risques non maîtrisés et recommandations

N°	Risques	Recommandations
1.	Manipulation de fonds publics par des personnes non habilitées	Relire l'arrêté n°2018-0053/MTMUSR/SG/DGTTM du 21 novembre 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGTTM en vue de prendre en compte la Régie de recettes dans l'organigramme de la DGTTM
		Doter les préposés d'un statut adapté au regard du volume des fonds manipulés en concertation avec les structures de la DGTCP
		Nommer les préposés de la régie de recettes
		Appuyer la DGTTM pour la mise en place d'un statut des préposés
		Prendre un acte réglementaire définissant les conditions et les modalités de collecte et de reversement de la TUTTA
		Mettre en place un dispositif formel de précompte systématique à la source pour la constitution de cautionnement des comptables publics et veiller à son application
		Saisir les juridictions compétentes pour la prestation de serment des comptables publics nouvellement nommés
		Veiller à satisfaire à l'obligation de cautionnement requis des comptables publics
2.	Utilisation de quittances et de valeurs parallèles	Diligenter une mission de contrôle de la gestion des quittanciers auprès de la régie de recettes de la DGTTM
		Veiller à coter et parapher les quittanciers conformément aux dispositions de l'instruction n°99/001/MEF/CAB du 10 février 1999 relative aux conditions de création, de gestion et d'utilisation des quittanciers destinés à la collecte des recettes de l'Etat
		Veiller à ce que l'approvisionnement du régisseur de recettes de la DGTTM en quittanciers se fasse uniquement auprès du PS du MTMUSR via des autorisations de retrait
		Procéder à l'approvisionnement régulier du régisseur de recettes de la DGTTM en quittanciers
		Formaliser la sortie de quittanciers collecteurs remis aux préposés par des autorisations de retraits en bonne et due forme
		Tenir un registre adapté pour le suivi des quittanciers
3.	Pertes de recettes	Veiller à mettre fin à la collecte des droits de concession sur les plaques des véhicules soumis à immatriculation par les concessionnaires
		Organiser le paiement par les usagers des droits de concession sur les plaques des véhicules soumis à immatriculation directement au niveau des guichets de la DGTTM
		Veiller à réadapter l'application informatique en intégrant dans ses fonctionnalités les exigences liées au processus de recouvrement des recettes de services
		Développer un logiciel intégré et adapté au processus de recouvrement des recettes de services

N°	Risques	Recommandations
4.	Collusion avec les usagers	Doter la CAC de la DGTMM en moyens matériels et financiers pour l'organisation des activités
		Former les acteurs en charge du recouvrement en matière de la lutte contre la corruption
5.	Malversations financières	Prendre les dispositions pour la mise en œuvre du cadre réglementaire définissant les conditions et les modalités de collecte et de reversement de la TUTTA
		Faire procéder au reversement des ressources collectées en 2020 par la DAAN au titre de la TUTTA
		Mettre en place un dispositif impliquant des acteurs internes au MTMUSR (ex la Perception Spécialisée, la RACGAE) et permettant d'assurer le suivi périodique de la collecte et du reversement de la TUTTA
6.	Non application des textes relatifs aux reversements des recettes de services	Relire l'arrêté n°744/MB/DCP du 23 juillet 1985 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction des Transports à Ouagadougou en vue de tenir compte du montant des fonds collectés au niveau de la DGTMM
		Procéder à l'enlèvement des fonds recouverts par le Régisseur de recettes de la DGTMM au moins deux (2) fois par semaine
7.	Retard dans la comptabilisation	Renforcer les capacités des régisseurs de recettes en matière de tenue de la comptabilité

## VI.3. Processus de recouvrement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par la Direction Générale des Impôts

### VI.3.1. Objectif et domaines de l'audit

L'objectif général de la mission est de s'assurer de l'efficacité du processus de recouvrement de la TVA et de sa conformité aux lois et règlements en vigueur.

Les domaines couverts par l'audit sont les suivants :

- prévision de recouvrement de la TVA dans le budget de l'Etat ;
- actualisation du portefeuille des contribuables assujettis à la TVA ;
- effectivité des contrôles fiscaux des déclarations TVA ;
- relance des contribuables défaillants en matière de déclaration TVA ;
- prise en charge de la dette du contribuable assujetti à la TVA ;
- encaissement de la TVA ;
- comptabilisation de la TVA encaissée ;

- détermination du montant des restes à recouvrer (RAR) ;
- poursuite des contribuables reliquataires en matière de TVA ;
- évaluation du niveau de recouvrement de la TVA.

## **VI.3.2. Résultats atteints**

Les conclusions de l'audit du processus de recouvrement de la TVA portent sur les risques maîtrisés et les risques non maîtrisés assortis de recommandations.

### **VI.3.2.1. Risques maîtrisés**

L'audit a permis de constater la maîtrise de deux (02) risques inhérents aux différents processus de recouvrement de la TVA. Ce sont :

- non prise en charge de la dette fiscale du contribuable assujetti à la TVA ;
- non atteinte des objectifs de recouvrement en matière de TVA.

### **IV.3.2.2. Risques non maîtrisés et recommandations**

Les résultats de l'audit au niveau de l'entité a révélé l'existence de neuf (09) risques non maîtrisés pour lesquels vingt-sept (27) recommandations ont été formulées. Ces risques et recommandations sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

## Tableau 11 : Situation des risques non maîtrisés et recommandations

N°	Risques	Recommandations
1.	Non intégrité du fichier des contribuables assujettis à la TVA	Veiller à commanditer un audit du logiciel SINTAX à même d'améliorer sa fonctionnalité et assurer la permanence et la fiabilité des informations enregistrées
		Veiller à mettre en œuvre les activités de recensement fiscal et à en exploiter les résultats
		Veiller à actualiser les données sur les assujettis à la TVA
		Renforcer le contrôle interne au sein des unités de recouvrement en matière de renseignement des obligations fiscales
		Veiller à renforcer les capacités des utilisateurs des logiciels métiers de la DGI
		Fixer dans le manuel de procédures opérationnelles, un délai de prise en charge des contribuables nouvellement immatriculés
2.	Recrudescence du faux et de la fraude en matière de TVA	Veiller à renforcer le contrôle hiérarchique dans le suivi de la mise en œuvre des diligences en matière de contrôle fiscal
3.	Non relance des contribuables défaillants en TVA	Veiller à la mise à jour continue des obligations des contribuables dans le logiciel SINTAX
		Veiller au respect des obligations en matière de localisation des contribuables dans SINTAX
		Veiller à renforcer le contrôle hiérarchique en matière de gestion des contribuables au sein des services opérationnels
4.	Baisse du niveau de performance de la DGI sur le recouvrement des avis de crédit Trésor en matière de TVA	Faire un plaidoyer pour l'allocation de crédits budgétaires suffisants pour la prise en charge des avis de crédit Trésor
		Veiller à une meilleure prise en charge du traitement des dossiers de marchés exonérés
		Renforcer la capacité des acteurs impliqués dans le traitement des dossiers de marchés exonérés
		Veiller à assurer un suivi approprié des marchés faisant objet d'avis de crédit
5.	Interruption du fonctionnement des caisses	Veiller à améliorer la qualité des infrastructures de communication (réseau et Datacenter)
		Veiller à renouveler les équipements informatiques pour les caissiers
		Veiller à améliorer les conditions de travail des caissiers
6.	Erreurs de comptabilisation	S'assurer, en tout temps, de la concordance entre les données des comptabilités produites et celles inscrites dans le logiciel SINTAX
		Assurer l'archivage des données périodiques afin de pallier le caractère dynamique de SINTAX dans l'élaboration des statistiques
7.	Non fiabilité des RAR	Assurer la formation continue des utilisateurs du logiciel SINTAX
		Opérationnaliser les comités ad'hoc d'assainissement des RAR dans toutes les unités opérationnelles avec exigence de production de rapports périodiques à la hiérarchie
		Mettre en œuvre la procédure d'admission en non-valeur des RAR compromis
		Désigner les acteurs chargés d'impacter les dégrèvements dans SINTAX
8.	Collusion avec les contribuables reliquataires	Veiller à ce que des dispositions idoines soient prises pour apurer les RAR
		Assurer un suivi hiérarchique des acteurs en charge de la gestion des RAR
9.	Non maîtrise des prévisions de la TVA à l'intérieur	Renforcer les capacités des acteurs de la DGI à la maîtrise des outils de prévision des recettes fiscales
		Intégrer un volet fiscal dans les outils de prévision de recettes pour la DGI

## **VI.4. Processus de recouvrement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à l'importation par la Direction Générale des Douanes**



### **VI.4.1. Objectif et domaines de l'audit**

L'objectif général de la mission est de s'assurer de l'efficacité du processus de recouvrement de la TVA à l'importation et de sa conformité aux lois et règlements en vigueur.

Les domaines couverts par l'audit sont les suivants :

- transit ou mise à consommation des marchandises ;
- suivi électronique ou à l'escorte des marchandises en transit ;
- identification du moyen de transport ;
- dénombrement des marchandises ;
- création du manifeste ;
- vérification de la déclaration faite par le Commissionnaire en Douane Agréé (CDA) et éventuellement les marchandises ;
- liquidation du montant de la créance ;
- émission du bulletin de liquidation ;
- encaissement et émission de la quittance de paiement ;
- comptabilisation de la TVA à l'importation ;
- détermination du niveau de recouvrement de la TVA à l'importation.

### **VI.4.2. Résultats atteints**

Les conclusions de l'audit du processus de recouvrement de la TVA à l'importation portent sur les risques maîtrisés et les risques non maîtrisés assortis de recommandations.

### **VI.4.2.1. Risques maîtrisés**

L'audit a permis de constater la maîtrise de neuf (09) risques inhérents aux différents processus de recouvrement des recettes. Ce sont :

- erreur d'identification ;
- retard dans la prise en charge ;
- documents manquants ;
- sous-évaluation de la marchandise ;
- non détection de documents d'exonération non valides (délai, marchandises, Office,) ;
- erreur de liquidation ;
- détournement de fonds ;
- erreurs de comptabilisation ;
- surestimation des prévisions de TVA à l'importation.

### **VI.4.2.2. Risques non maîtrisés et recommandations**

Les résultats de l'audit au niveau de l'entité a révélé l'existence de huit (08) risques non maîtrisés pour lesquels dix-neuf (19) recommandations ont été formulées. Ces risques et recommandations sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.



## Tableau 12 : Situation des risques non maîtrisés et recommandations

N°	Risques	Recommandations
1.	Fractionnement des chargements	Veiller à la relecture du texte réglementaire définissant les compétences des offices frontaliers notamment en ce qui concerne la valeur taxable des marchandises autorisée pour la mise à la consommation
2.	Défaillance du réseau et de l'outil de surveillance	Renforcer les effectifs commis au suivi du transit
		Pouvoir la base du BST, les bases locales et les brigades de ligne en télécopieurs (fax)
		Adapter le dispositif de suivi électronique aux exigences du flux croissant des marchandises en transit, en acquérant du matériel plus performant
		Veiller à faire appliquer les sanctions des clauses contractuelles de la convention COTECNA
		Appliquer strictement les dispositions de l'instruction cadre portant organisation et fonctionnement du Bureau de Suivi du Transit, en transmettant quotidiennement par télécopie (fax), à la base du BST, les fiches de convoi et d'escorte émis par les offices frontaliers.
		Créer deux (02) offices respectivement dans la région du Centre-Est et de l'Ouest ayant pour seule compétence le suivi du transit, afin de servir de bases locales du BST
3.	Collusion lors du dénombrement des marchandises	Prendre une note rappelant la réglementation sur l'obligation faite à tout agent de porter son identité et numéro de sommier sur les T1 et les Manifestes aériens
		Veiller à faire porter et à contrôler périodiquement les mentions des identités et numéro de sommier des agents en charge de l'écot sur les T1 et les Manifestes aériens.
4.	Erreur dans le manifeste ou le T1	Limiter strictement les regroupements (consolidation) de T1
		Implémenter dans le système informatique la possibilité de créer le manifeste en prenant en compte d'autres critères, en plus de la référence de l'apurement du T1
		Rappeler la réglementation sur les unités complémentaires
5.	Non détection de faux documents de déclaration	Prendre une note portant élaboration d'un répertoire et archivage de faux documents
6.	Retard dans la liquidation	Prendre un texte réglementaire régissant les délais d'enregistrement et de dépôt de la déclaration physique par les Commissionnaires en Douane Agréés auprès de la Douane
		Elaborer un référentiel de délai de traitement des dossiers
7.	Vol de fonds	Mener un plaidoyer auprès de la chambre de commerce sur la nécessité de renforcer le dispositif sécuritaire
		Elaborer un plan de renforcement du dispositif de sécurité dans les offices
8.	Encaissement de faux billets	Etablir une situation des compteurs de billets dans les offices
		Doter conséquemment les offices de compteurs de billets





---

## ***CHAPITRE VII :***

### **AUDIT DE PERFORMANCE DE PROGRAMMES BUDGÉTAIRES**

L'Inspection Générale des Finances a prévu en 2021, l'audit de performance de trois (03) Programmes budgétaires. La totalité de l'audit de ces programmes budgétaires a été réalisée, soit un taux d'exécution physique de 100%.

Ce chapitre présente les Programmes budgétaires concernés, les objectifs et domaine de l'audit ainsi que les principaux résultats atteints.

## VII.1: Programmes budgétaires audités



Les programmes budgétaires ayant fait l'objet d'un audit de performance en 2021 par l'IGF sont :

- 1- Programme budgétaire 058 « accès à l'éducation formelle » ;
- 2- Programme budgétaire 055 « offre de soins » ;
- 3- Programme budgétaire 092 « Développement du réseau routier classé, de la voirie urbaine, des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques ».

## VII.2. Programme budgétaire 058 « accès à l'éducation formelle »



### VII.2.1. Objectif et domaines de l'audit

L'objectif de l'audit est d'apprécier la performance du programme budgétaire 058 « Accès à l'Education Formelle » suivant les critères d'économie, d'efficacité et d'efficience.

Les domaines couverts par l'audit sont les suivants :

- développement et gestion des infrastructures d'accueil ;
- offre d'enseignants ;
- santé hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire ;
- maintien dans l'éducation formelle ;
- égalité et équité d'accès pour tous ;
- mobilisation sociale et implication des parties prenantes ;
- développement de l'éducation inclusive ;
- appui à l'enseignement privé.
- 

### VII.2.2. Résultat atteints

Les conclusions de l'audit portent sur les résultats satisfaisants et sur les points d'amélioration assortis de recommandations.

## VII.2.2.1. Résultats satisfaisants

De l'analyse de la performance du programme budgétaire, il ressort que deux (02) indicateurs sont jugés satisfaisants sur un total de dix-sept (17). Ce sont :

- la proportion des manuels relus qui prennent en compte la diversité, l'égalité et l'équité ;
- le nombre de séances de formation et de sensibilisation en matière de santé hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire.

## VII. 2.2.2. Points d'amélioration et recommandations

L'évaluation des dispositifs du contrôle interne et l'appréciation des niveaux de performance du Programme budgétaire ont révélé l'existence de domaines de performance non maîtrisés et d'indicateurs non satisfaisants pour lesquels les risques ont été identifiés assortis de recommandations.

**Tableau 13 : Risques et recommandations du programme budgétaire 058**

N°	Risques	Recommandations
1.	Difficultés dans le suivi évaluation du programme	Rendre opérationnel le service de contrôle interne
		Elaborer des outils de suivi-évaluation du Programme
		Rendre opérationnel le dispositif de suivi évaluation des programmes conformément au guide de suivi évaluation du budget programme
2.	Pilotage à vue du programme	Faire un plaidoyer auprès du MINEFID pour opérationnaliser le dispositif organisationnel des programmes budgétaires
3.	Non-adhésion des acteurs à la gestion du programme	Opérationnaliser les textes encadrant le dialogue de gestion au sein des programmes budgétaires
		Formaliser les cadres de concertation au sein du programme budgétaire
4.	Ecart entre les besoins exprimés et les postes d'enseignants pourvus au titre de l'année 2020	Redéployer de manière rationnelle les enseignants en vue de combler le déficit au regard des besoins réels sur le terrain
		Recruter conséquemment de nouveaux enseignants en vue de combler le déficit d'enseignants

N°	Risques	Recommandations
		Mettre en place un dispositif efficace d'évaluation des besoins d'enseignants (logiciel de gestion des RH, outils et supports de collecte de données...) au niveau de toutes les structures déconcentrées du MENAPLN
5.	Insuffisances dans la coordination des activités de prise en charge en matière de santé-hygiène-nutrition, prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire	<p>Veiller à la mise en place des cadres de concertation formels et opérationnels entre le CMLS, la DPEIEFG et les structures déconcentrées dans le cadre de la prise en charge des enseignants et des élèves en matière de santé-hygiène-nutrition, prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire</p> <p>Mettre en place un cadre d'intervention des ONG et autres organismes humanitaires dans les structures éducatives déconcentrées pour la prise en charge des enseignants et des élèves en matière de santé-hygiène-nutrition, prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire</p> <p>Elaborer des programmes et rapports d'activités consolidés prenant effectivement en compte ceux de toutes des structures déconcentrées sur la prise en charge des enseignants et des élèves en matière de santé-hygiène-nutrition, prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire</p>
6.	Insuffisances dans la gestion et le suivi de la situation des enseignants en classe pour une meilleure couverture des besoins	<p>Doter conséquemment la DRH et les SRH des structures déconcentrées en ressources matérielles et humaines qualifiées</p> <p>Assurer régulièrement une couverture adéquate des structures éducatives en enseignants en tenant compte des cas de déperdition d'enseignants</p> <p>Mettre en place un dispositif de gestion et de suivi régulier de la situation du personnel enseignant du MENAPLN</p> <p>Veiller à la mise à jour régulière du SIGASPE aux niveaux central et déconcentré du MENAPLN</p> <p>Veiller à la production périodique de situations statistiques du personnel enseignant du MENAPLN</p>
7.	Insuffisances dans la coordination des activités de formation et de sensibilisation en santé sexuelle et reproductive (SSR)	<p>Doter conséquemment le CMLS et la DPEIEFG en ressources financières pour l'organisation des activités en matière de SSR</p> <p>Mettre en place des cadres formels de concertation avec les structures déconcentrées</p> <p>Elaborer régulièrement des programmes et des rapports d'activités consolidés prenant en compte toutes les activités des structures déconcentrées et centrales en SSR</p> <p>Transmettre régulièrement les programmes et rapports d'activités en matière de SSR aux structures centrales (CMLS et DPEIEFG) pour consolidation</p>
8.	Couverture insuffisante de tous les ordres d'enseignement dans le processus de relecture des manuels et guides scolaires prenant en compte la diversité, l'égalité et l'équité	<p>Doter la DGREIP et le CENAMAFS en ressources conséquentes pour la relecture des manuels et guides scolaires</p> <p>Identifier clairement la structure en charge de la relecture des manuels et guides du post-primaire et secondaire</p> <p>Veiller régulièrement au renforcement de capacités des cadres pour assurer la relève dans le processus de relecture des manuels et guides scolaires</p>
9.	Insuffisances dans le fonctionnement des COGES, APE et AME	<p>Inscrire le suivi des APE et AME dans les attributions d'une structure du programme</p> <p>Inviter l'ensemble des structures centrales à faire valider leurs outils de collecte de données par la DGESS pour garantir l'intégration des systèmes de collectes et la fiabilité des données collectées</p> <p>Instruire la sensibilisation des acteurs du MENAPLN sur les dispositions de la Loi statistique N° 012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques en ce qui les concerne</p> <p>Valider les données collectées à partir des outils de collecte par celles d'échantillons représentatifs constitués</p>

N°	Risques	Recommandations
10.	Disponibilité tardive des infrastructures éducatives	Améliorer les mécanismes de suivi des travaux de construction des infrastructures à travers un suivi rapproché
		Mener un plaidoyer auprès de l'ARCOP en vue de prévoir une disposition sanctionnant les retards d'exécution dans les dossiers types des MOD conformément à l'article 50 du décret 2017-0051/PRES/MP/MINEFID du 1 février 2017
		Respecter les délais réglementaires de passation pour la conclusion des conventions avec les maîtres d'ouvrages
11.	Baisse des indicateurs d'accès à l'éducation formelle	Prendre en compte les données de l'ESU dans la base de données de la DGESS en mentionnant la période de collecte
12.	Persistance des disparités géographiques en matière d'accès à l'éducation	Renforcer les dispositifs d'éducation en situation d'urgence et la stratégie de scolarisation accélérée passerelles afin de limiter les abandons des élèves
		Mettre à jour toutes les cartes éducatives (communales, provinciales et régionales)
		Mettre en place un mécanisme permettant de prendre en compte les offres des partenaires pendant les programmations afin de stabiliser le plus tôt possible les sites
13.	Non maîtrise de nombre de crises survenues en milieu scolaire au cours de l'année scolaire 2019-2020	Mettre en place une typologie des crises
		Poursuivre le dialogue avec les partenaires sociaux
		Renforcer la contribution de toute la communauté éducative à travers des programmes d'éducation à la citoyenneté
		Renforcer les programmes de luttes contre les stupéfiants et les consommations d'alcool au sein des structures éducatives notamment par une collaboration avec les APE, les AME, les COGES, les ONG et les éléments de la sécurité chargés de la lutte antidrogue et stupéfiants
		Mettre en place des comités de veille pour la prévention des tensions internes au sein des structures éducatives (élèves/enseignants et élèves/administrations)
14.	Abandon des élèves des structures scolaires (préscolaire, primaire, post primaire et secondaire)	Renforcer les contrôles et audits des marchés publics exécutés par les communes dans le cadre des ressources transférées
	Insuffisances dans la prise en charge des besoins spécifiques des enfants dans les structures éducatives	Sensibiliser les acteurs des communes pour une anticipation des acquisitions de vivres et de kits scolaires
		Prendre en compte les données de l'éducation inclusive dans les collectes statistiques
15.	Insuffisances dans le dispositif de suivi de la mise en œuvre des conventions avec les faitières des établissements conventionnés dans la prise en charge des élèves affectés	Mettre en place une stratégie de normalisation des infrastructures scolaires existantes pour prendre en charge les besoins spécifiques des enfants
		Relire les conventions pour y inscrire un mécanisme de suivi de l'exécution de ces conventions
		Elaborer un manuel de procédures de prise en charge des frais de scolarités des élèves affectés dans les établissements conventionnés
		Concevoir un fichier de suivi des élèves affectés dans les établissements conventionnés (le fichier permettra de suivre l'évolution scolaire de chaque enfant : classe fréquentée, moyennes trimestrielles et annuelles...)
		Concevoir un fichier des résultats scolaires de chaque enfant affecté dans un établissement conventionné
Tenir à jour un fichier de suivi des élèves affectés dans les établissements conventionnés (le fichier permettra de suivre l'évolution scolaire de chaque enfant : classe fréquentée, moyennes trimestrielles et annuelles...)		

## VII.3. Programme budgétaire 055 « offre de soins »

### VII.3.1. Objectif et domaines de l'audit

L'objectif de l'audit est d'apprécier le niveau de performance atteint par le programme budgétaire 055 « offre de soins » et la qualité du dispositif de gestion mis en place.

La mission d'audit a couvert les six (6) domaines suivants :

- disponibilité des ressources humaines en santé ;
- infrastructures, équipements et maintenance ;
- qualité et utilisation des services de santé ;
- contribution du sous-secteur sanitaire privé à l'offre de soins ;
- promotion de la médecine traditionnelle et alternative ;
- qualité du dispositif de gestion du programme budgétaire 055.

### VII.3.2. Résultats atteints

Les conclusions de l'audit portent sur les résultats satisfaisants et les points d'amélioration assortis de recommandations.

#### VII.3.2.1. Résultats satisfaisants

Sur trente-un (31) indicateurs, six (06) ont été satisfaisants. Ce sont :

- le ratio population/ médecin ;
- le ratio population / infirmier ;
- le ratio population / SFE/ME ;
- le nombre de nouveaux contacts par habitant et par an des enfants de moins de 5 ans ;
- le nombre de femmes bénéficiant de la gratuité des soins ;
- le taux d'accroissement des jardins botaniques en superficie.



## VII.3.2.2. Points d'amélioration et recommandations

L'évaluation des dispositifs du contrôle interne et l'appréciation des niveaux de performance du Programme budgétaire ont révélé l'existence de domaines de performance non maîtrisés et d'indicateurs non satisfaisants pour lesquels les risques ont été identifiés assortis de recommandations.

**Tableau 14 : Risques et recommandations du programme budgétaire 055**

N°	Risques	Recommandations
1.	Retard dans l'exécution du programme	Mettre en place une politique de gestion des risques
2.	Erreur des données produites	Mettre en place un système d'informations traçable et documenté
3.	Erreurs médicales dans les actes chirurgicaux	Faire un plaidoyer pour le renforcement de la pratique de la chirurgie essentielle dans la formation des médecins généralistes
		Faire un plaidoyer pour l'augmentation des effectifs des médecins à former en chirurgie essentielle
4.	Détérioration de la santé maternelle et infantile	Renforcer les activités de sensibilisation sur la CPN
		Rembourser les coûts des prestations au titre de la gratuité des soins aux formations sanitaires, suivant les échéances établies
5.	Défaillance des services d'urgence	Élaborer les normes et standards pour la qualité des soins et la sécurité des patients au niveau des services d'urgence des CHU
		Prendre en compte le respect des protocoles thérapeutiques au niveau des services d'urgence des CHU dans le rapport sur la qualité des soins
		Appliquer les dispositions de l'arrêté n°2011-128/MS/CAB du 28 février 2011 portant définition, organisation et fonctionnement des soins d'urgence dans les CHU
6.	Rupture des stocks de produits de santé	Intensifier la supervision et le contrôle des DRD et des DMEG
7.	Réduction de la qualité de l'offre de soins	Valider les normes nationales d'infrastructures et d'équipements par niveau du système de santé révisées en 2020
		Mettre en place un dispositif de collecte et de traitement des données relatif au respect des normes en infrastructures et équipements
8.	Retard de la prise en charge des patients	Réaliser la construction des infrastructures sanitaires selon les prévisions de la carte sanitaire
9.	Panne du matériel médicotechnique	Mettre en œuvre une nouvelle stratégie d'acquisition des appareils médicotechniques
		Assurer le renforcement des compétences des techniciens de maintenance
10.	Réduction de la viabilité des formations sanitaires	Assurer le respect de la carte sanitaire
		Sensibiliser les leaders politiques et d'opinion au respect de la carte sanitaire

N°	Risques	Recommandations
11.	Insécurité des soins dans les formations sanitaires privées	Assigner des objectifs de contrôles des formations sanitaires privées à la DSPS et aux DRS dans les contrats de performance
		Assigner des objectifs de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'endroit des formations sanitaires privées à la DSPS et aux DRS dans les contrats de performance
		Centraliser tous les rapports de supervision et de contrôle des formations sanitaires privées
12.	Disparition d'espèces médicinales	Mettre en œuvre l'activité de formation des TPS sur la problématique d'approvisionnement de matières premières médicinales végétales
		Renforcer la mise en place des jardins botaniques

## VII.4. Programme Budgétaire 092 « Développement du réseau routier classé, de la voirie urbaine, des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques »

### VII.4.1. Objectif et domaines de l'audit

L'objectif de l'audit est d'évaluer le niveau de performance atteint par le programme et d'apprécier la qualité des dispositifs de management mis en place.

La mission d'audit a couvert les cinq (05) domaines suivants :

- gouvernance du programme ;
- développement du réseau routier classé et de la voirie urbaine ;
- renforcement et réhabilitation des infrastructures routières ;
- développement des infrastructures cartographiques ;
- contrôle de la qualité des infrastructures.

### VII.4.2. Résultats atteints

Les conclusions de l'audit portent sur les résultats satisfaisants et sur les points d'amélioration assortis de recommandations.

## VII.4.2.1. Résultats satisfaisants

Sur l'ensemble des seize (16) indicateurs évalués, quatre (04) ont été jugés satisfaisants. Il s'agit :

- du pourcentage des personnes dédommagées affectées par le projet ;
- de la proportion de la RN21 Didyr - Toma - Tougan dont la structure s'est dégradée avant cinq (05) ans ;
- du nombre de pannes par an du matériel technique et informatique de l'IGB ;
- du taux de satisfaction de la clientèle de l'IGB.

## VII.4.2.2 : Points d'amélioration et recommandations

L'évaluation des dispositifs du contrôle interne et l'appréciation des niveaux de performance du Programme budgétaire ont révélé l'existence de domaines de performance non maîtrisés et d'indicateurs non satisfaisants pour lesquels les risques ont été identifiés assortis de recommandations.

**Tableau 15 : Risques et recommandations du programme budgétaire 092**

N°	Risques	Recommandations
1.	Opposition des populations en matière de réalisations d'infrastructures routières	Instituer la réalisation systématique d'actions de sensibilisation et de communication à l'endroit des riverains concernés par les projets routiers lors des études
		Prendre un acte fixant les échéances entre les évaluations des biens des personnes affectées et leurs dédommagements
		Instaurer un mécanisme de suivi des délais dans la justification des dépenses effectuées sur le compte d'indemnisation
2.	Retard dans la livraison des routes	Engager des réflexions avec la DGCOOP en vue de prévoir dans les conventions de financement un délai de réaction des PTF sur les ANO
		Engager des réflexions avec l'ARCOP en vue d'inclure dans les contrats de recrutement des bureaux d'étude des clauses qui engagent leurs responsabilités
		Prendre un acte portant création, attribution, organisation et fonctionnement du comité de validation des travaux des bureaux d'études
		Transmettre annuellement à l'ARCOP avec ampliation au SG/MID, la liste des entreprises défaillantes dans l'exécution des travaux du MID

N°	Risques	Recommandations
3.	Retard dans la procédure de passation des marchés publics	<p data-bbox="453 124 1032 146">Mettre en place un mécanisme de suivi des délais de passation des marchés.</p> <p data-bbox="453 162 1032 212">Elaborer un plan de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de passation des marchés sur les procédures des PTF</p>
4.	Baisse des recettes de l'IGB	<p data-bbox="453 228 1032 250">Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières.</p> <p data-bbox="453 266 1032 316">Engager un plaidoyer auprès de la tutelle pour l'acquisition d'un avion et sa maintenance périodique</p> <p data-bbox="453 331 1032 363">Planifier les activités de production de cartes topographiques en tenant compte des localités inaccessibles</p>
5.	Dégradation précoce des infrastructures routières	<p data-bbox="453 379 1032 429">Elaborer un plan de renforcement des capacités des directions régionales en suivi réseau</p> <p data-bbox="453 445 1032 526">Engager des réflexions avec l'ARCOOP en vue de prévoir dans les contrats des bureaux en charge du contrôle des travaux de construction et de bitumage des routes des clauses engageant leur responsabilité en cas de mauvaise qualité des routes</p> <p data-bbox="453 542 1032 592">Instaurer au sein de l'administration un système de vérification de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre</p> <p data-bbox="453 608 1032 657">Elaborer et mettre en œuvre un programme de contrôle des charges à l'essieu en collaboration avec le MID</p> <p data-bbox="453 673 1032 691">Mettre en place un dispositif de veille, d'alerte et de sanction dans le cadre du contrôle du comportement incivique des usagers de la route.</p>
6.	Prise de décision erronée	<p data-bbox="453 707 1032 756">Mettre en place une instance de validation du niveau calculé des indicateurs du RAP</p> <p data-bbox="453 772 1032 821">Formaliser le mécanisme de transmission des données dans le cadre de l'élaboration du RAP</p> <p data-bbox="453 837 1032 855">Mettre en place une commission en charge de la définition et de la mise à jour des indicateurs dans le cadre du budget programme</p>
7.	Pilotage à vue	<p data-bbox="453 850 1032 900">Définir un cadre de gestion pour le suivi-évaluation des activités du programme</p> <p data-bbox="453 916 1032 928">Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi évaluation du programme</p>



---

## ***CHAPITRE VIII :***

### **APPUI ET INVESTIGATIONS SUR SAISINE**

Les contrôles réalisés à ce niveau par l'IGF sont composés de quatre (04) missions d'appui et sept (07) missions d'investigations sur saisine.

Ce chapitre passe en revue les structures concernées, l'objet des missions ainsi que les résultats atteints.

## VIII.1. Missions d'appuis

Les missions d'appui ont concerné quatre (04) structures que sont :

- 1- Ambassade du Burkina Faso au Caire ;
- 2- Ambassade du Burkina Faso à Accra ;
- 3- Ambassade du Burkina Faso à Abidjan ;
- 4- Ambassade du Burkina Faso à Berlin.

### VIII.1.1. Objectifs des missions

Les objectifs visés par ces missions sont de :

- s'assurer de la bonne gestion administrative, financière et comptable des Ambassades ;
- déceler les dysfonctionnements pouvant entraver le bon fonctionnement des services ;
- situer les responsabilités sur les insuffisances constatées et formuler des recommandations afin d'améliorer la gestion des Ambassades.

### VIII.1.2. Résultats atteints

Ces missions ont permis de déceler des faiblesses assorties de recommandations.

**Tableau 16 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures</b>		
1.	Inexistence d'une situation de mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs	Mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des audits ou contrôle
2.	Non mise en œuvre des recommandations antérieures	Prendre des dispositions pour mettre en œuvre les recommandations formulées lors des missions antérieures
<b>Evaluation des dispositifs de contrôle interne</b>		
3.	Absence d'un manuel de procédures administratives et consulaires	Elaborer un manuel de procédures administratives et consulaires à mettre à la disposition des Ambassades et Consulats Généraux
4.	Absence de formation des agents	Elaborer un plan de formation du personnel
5.	Absence de notes de service formalisant les cadres de concertation	Formaliser par une note les cadres de concertation dédiés au personnel

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures</b>		
5.	Absence de notes de service formalisant les cadres de concertation	Formaliser par une note les cadres de concertation dédiés au personnel
6.	Inexistence dans le contrat des agents locaux d'une disposition permettant l'octroi de capital décès	Veiller à la relecture diligente des contrats des agents locaux pour y insérer une disposition relative à l'octroi de capital décès
7.	Inexistence de caméras de surveillance chez le Trésorier et au niveau du service consulaire	Equiper le bureau du Trésorier et le service consulaire de caméras de surveillance
<b>Gestion financière et comptable</b>		
8.	Absence d'acte portant dépenses éligibles à la Caisse de Prestations de Service (CPS)	Prendre un texte pour encadrer les dépenses éligibles à la CPS
9.	Non production de la situation des opérations de la CPS	Produire régulièrement un état récapitulatif des opérations de la CPS
10.	Retard dans la transmission des comptabilités à la TMDC	Transmettre les comptabilités mensuelles dans les délais requis
<b>Gestion de la comptabilité des matières</b>		
11.	Non mise en œuvre de la comptabilité des matières	Formaliser l'affectation des biens aux utilisateurs finaux
		Codifier et immatriculer le matériel
		Renforcer les capacités du service de la Trésorerie en comptabilité matières
		Tenir le livre journal d'inventaire
<b>Gestion du carburant</b>		
12.	Absence de registre de suivi du carburant	Ouvrir et tenir un registre de suivi du carburant
13.	Absence de carnet de bord des véhicules	Tenir un carnet de bord par véhicule

## VIII.2. Missions d'investigations sur saisine

Les missions d'investigations sur saisine ont porté sur six (06) structures. Il s'agit de :

- 1- Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ) ;
- 2- Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- 3- Service Administratif, Financier et de la Documentation (SAFD) de l'Inspection Générale des Finances ;
- 4- Direction Régionale de Recherches Environnementales et Agricoles de l'Ouest-Station de Farako-ba ;
- 5- Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) ;
- 6- Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL).
- 7-

## VIII.2.1. Objectifs des missions

Les objectifs poursuivis par les missions d'investigations sont de :

- procéder à des investigations aux fins de confirmer ou d'infirmer les allégations de soupçons de dissipations de fonds ;
- s'assurer de la sincérité des dépenses effectuées ;
- s'assurer de la bonne gestion des prises en charge des missions et ateliers exécutés sur le budget de l'Etat et des projets et programmes, et le cas échéant, de situer les responsabilités et de proposer des mesures correctives ;
- s'assurer de la bonne gestion des fonds mis à la disposition des structures et le cas échéant, de situer les responsabilités et de proposer des mesures correctives.

## VIII.2.2. Résultats atteints

Les missions d'investigations sur saisine ont permis de déceler des irrégularités financières, des faiblesses et de formuler des recommandations.

### VIII.2.2.1. Irrégularités financières

Les irrégularités financières décelées au cours des différentes missions d'investigations sur saisine se chiffrent à vingt-quatre millions six cent cinquante mille soixante-dix (24 650 070) francs CFA. Elles concernent :

- des soustractions de chèques de 12 800 000 FCFA ;
- des dépenses non autorisées de 2 400 000 FCFA ;
- des sorties non justifiées de carburant d'un montant de 1 425 000 FCFA ;
- des dépenses non justifiées de 432 000 FCFA ;
- des dépenses irrégulières perçues en matière d'indemnités de missions et de frais connexes de 7 593 070 FCFA.
-



## VIII.2.2.2. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses constatées au cours des missions d'investigations de l'année 2021 et les recommandations formulées sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 17 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Evaluation des dispositifs de contrôle interne</b>		
1.	Non tenue régulière des conseils de direction et réunions de services	Tenir les cadres de concertation conformément au texte qui les institue
2.	Absence de contrôle hiérarchique sur les agents et leurs activités	Assurer le contrôle hiérarchique sur les agents et leurs activités
<b>Gestion financière et comptable</b>		
3.	Inexistence de document formel ou de protocole pour les conventions de prestations	Elaborer un acte formel pour chaque convention de prestation Prendre les dispositions pour éviter la personnalisation des conventions de prestation
4.	Insuffisances dans la justification de la prise en charge des rétributions de membres de groupe de travail	Veiller à la régularité des prises en charge des rétributions de membres de groupe de travail conformément aux textes portant mise en place desdits groupes
5.	Mauvais archivage des pièces justificatives de recettes et de dépenses	Archiver régulièrement les pièces justificatives de recettes et de dépenses
6.	Non enregistrement des contrats de prêt	Veiller au respect de l'obligation d'enregistrement des contrats de prêt conformément aux prescriptions du manuel de procédures
7.	Retards dans la justification des fonds alloués	Veiller à la justification des dépenses effectuées sur déblocage dans les délais requis
8.	Inexistence d'actes de désignation des formateurs, des communicateurs et des modérateurs	Prendre à chaque fois une note de désignation de formateur, de communicateur ou de modérateur
9.	Existence de cumuls de missions ou missions fictives	Mettre fin aux missions fictives
10.	Mauvaises liquidations des indemnités de mission	Veiller à l'exactitude de la liquidation des indemnités des missions conformément aux dates de visas des ordres de mission par les autorités compétentes
11.	Paiement de missionnaires sur la base d'ordres de mission signés des intéressés	Faire signer les ordres de mission par les personnes habilitées
12.	Prise en charge de stagiaires suite à des réalisations de missions	Eviter d'associer les stagiaires à but pédagogique ou académique aux missions
13.	Non exercice des prérogatives du Contrôleur de gestion	Faire viser par le Contrôleur de gestion des dépenses et des actes à incidence financière
14.	Non-respect des conditions d'octroi des avances sur salaire	Prendre un texte encadrant la pratique de l'octroi d'avances sur salaire au personnel
<b>Gestion de la comptabilité des matières</b>		
15.	Insuffisances dans la gestion et le suivi des cartes de communication	Retracer toutes les entrées et sorties de cartes de communication dans un registre de suivi
	Insuffisances dans la tenue de la comptabilité matière	Tenir à jour les registres de suivi des biens
<b>Gestion du carburant</b>		
16.	Insuffisances dans la gestion et le suivi du carburant	Prendre un texte formalisant les modalités de gestion du carburant de fonctionnement
		Tenir à jour les carnets de bord des véhicules
		Retracer toutes les entrées et sorties de carburant dans le livre journal de gestion du carburant
		Arrêter périodiquement le livre journal de gestion du carburant



**TROISIEME PARTIE :**  
**BILAN DES ACTIVITES DE**  
**CARTOGRAPHIES DES RISQUES**  
**ET DES COMITES**  
**ANTI-CORRUPTION**

Cette partie traite des activités relatives à la cartographie des risques et aux Comités Anti-Corruption (CAC).



---

# ***CHAPITRE I :***

---

## **CARTOGRAPHIE DES RISQUES**

Ce chapitre présente les résultats de la cartographie des risques de fraude dans sept (07) ministères et de la cartographie des risques de cinq (05) programmes budgétaires du ministère en charge de la justice.

## I.1. Cartographie des risques de fraude

En 2021, l'IGF a procédé à l'évaluation des risques de fraude de sept (07) ministères sur la base d'une grille d'analyse élaborée à partir du référentiel COSO.

Les entités concernées sont :

- 1- Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières (MEMC) ;
- 2- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) ;
- 3- Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC) ;
- 4- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) ;
- 5- Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (MTMUSR) ;
- 6- Ministère de la Santé (MS) ;
- 7- Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (MJPEE).

Les diligences mises en œuvre ont permis de quantifier leur niveau d'exposition au risque global de fraude.

### I.1.1. Présentation de l'outil d'évaluation

Le risque de fraude est analysé à travers les composantes du COSO 2 et traduit le niveau d'exposition potentiel des activités et des structures des départements ministériels aux comportements déviants pouvant compromettre l'atteinte des objectifs de gestion.

Le cadre d'analyse de gestion du risque de fraude comporte sept (7) composantes et est gradué sur une échelle de 0 à 5.

Ces composantes sont :

- culture éthique de l'entité ;
- pression pesant sur l'entité et ses dirigeants ;
- complexité organisationnelle ;
- risque structurel lié à l'activité ;
- rémunération variable du management ;
- dispositifs de contrôle interne ;
- événements de la vie de l'entité.

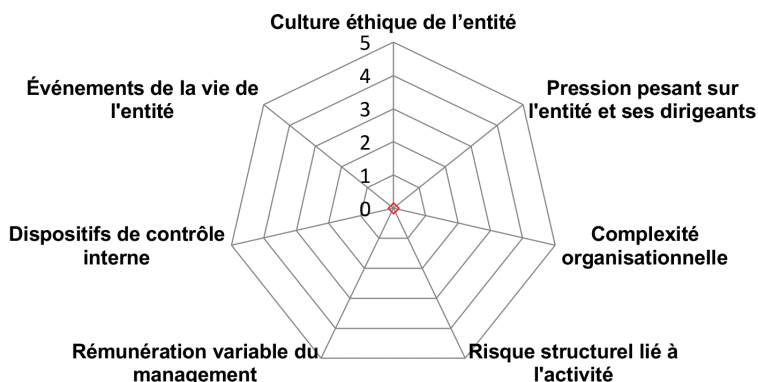
Quant à l'échelle de notation appliquée, elle établit les niveaux de risque faible, de risque moyen et de risque élevé (assortis de couleurs de référence) récapitulés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 18 : Echelle de notation appliquée au risque de fraude**

Echelle du niveau du risque	Couleur de référence
4 à 5 Risque élevé	
2 à 3 Risque moyen	
0 à 1 Risque faible	

Le niveau de risque de fraude fait généralement l'objet de représentation schématique sous forme de graphique en toile d'araignée comme ci-dessous.

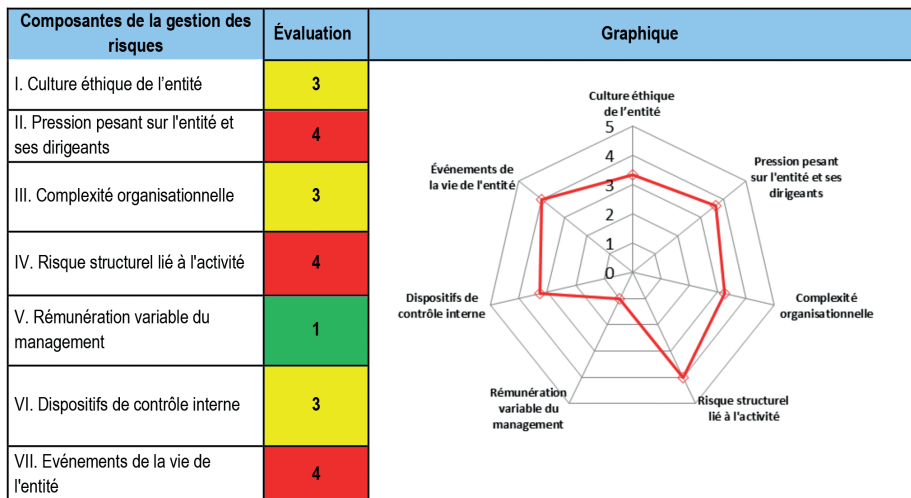
**Figure 2 : Représentation graphique des risques de fraude par composante et par niveau de gravité**



## I.1.2. Synthèse de l'évaluation du risque de fraude par ministère

### I.1.2.1. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières

Au titre de ce ministère, les résultats de l'évaluation des risques de fraude se présentent comme suit.



De façon globale, il ressort un faible niveau de risques de fraude dans une (01) des sept (7) composantes évaluées à savoir la « rémunération variable du management ».



## I.1.2.2. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

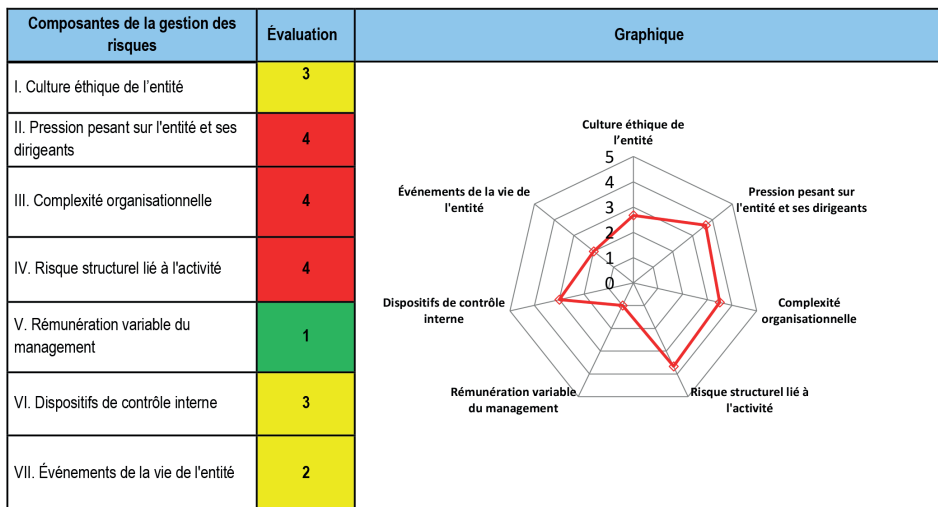
Composantes de la gestion des risques	Évaluation	Graphique
I. Culture éthique de l'entité	1	
II. Pression pesant sur l'entité et ses dirigeants	3	
III. Complexité organisationnelle	2	
IV. Risque structurel lié à l'activité	4	
V. Rémunération variable du management	1	
VI. Dispositifs de contrôle interne	3	
VII. Événements de la vie de l'entité	3	

Au titre de ce ministère, les résultats de l'évaluation des risques de fraude se présentent comme suit.

De façon globale, il ressort un faible niveau de risques de fraude dans deux (2) des sept (7) composantes évaluées que sont la « culture éthique de l'entité » et la « rémunération variable du management ».

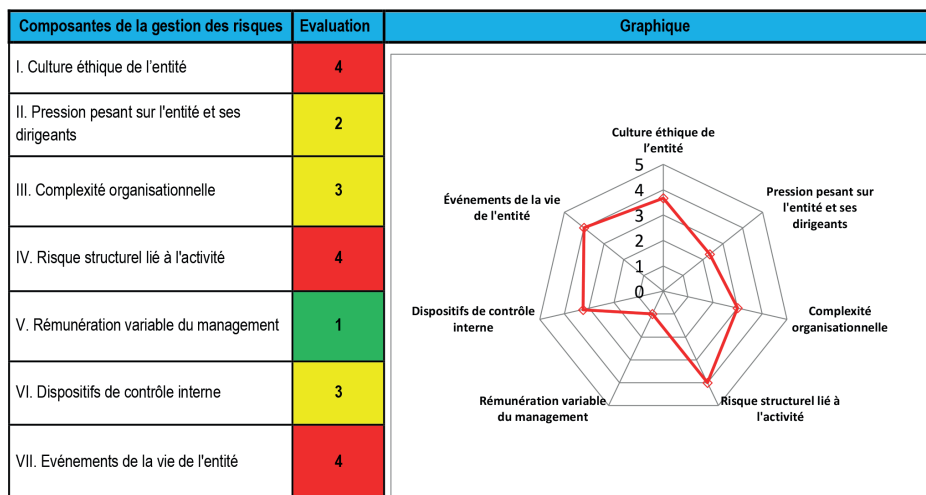
## I.1.2.3. Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique

Les résultats de l'évaluation des risques de fraude de ce ministère se présentent comme suit.



### 1.1.2.4 Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

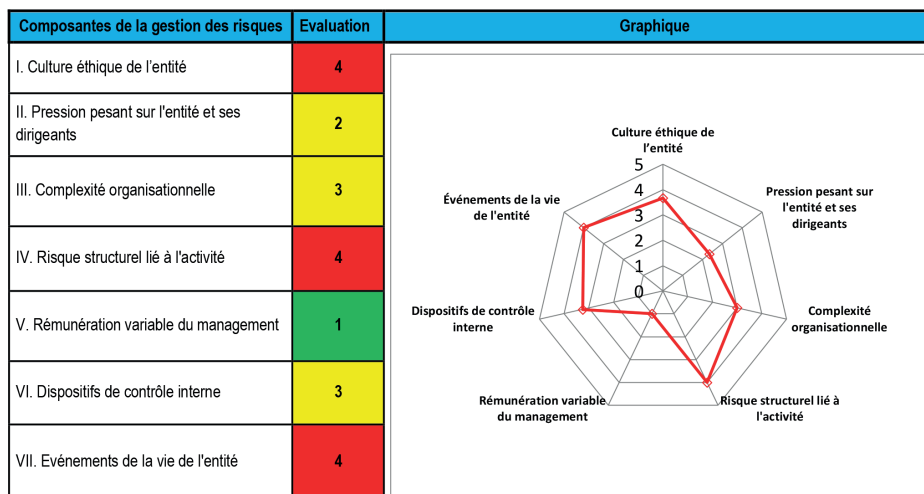
Au titre de ce ministère, les résultats de l'évaluation des risques de fraude se présentent comme suit.



Dans l'ensemble, il ressort un faible niveau de risques de fraude dans une (01) des sept (7) composantes évaluées à savoir la « rémunération variable du management ».

### 1.1.2.5. Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière

Les résultats de l'évaluation des risques de fraude de ce ministère se présentent comme suit.



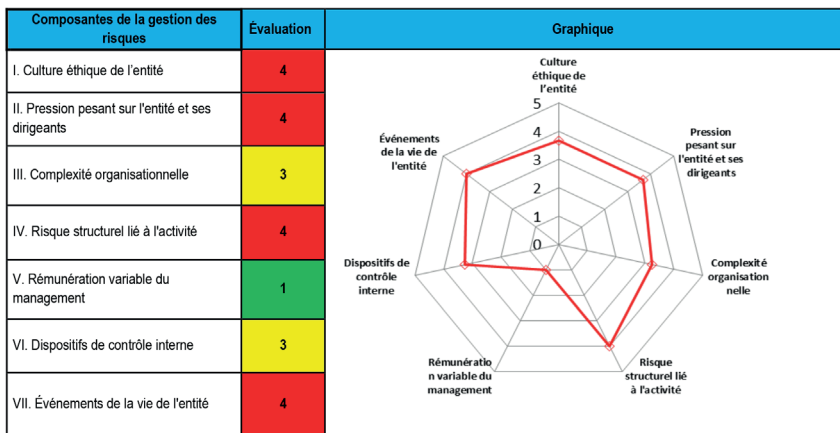
Dans l'ensemble, il ressort un faible niveau de risques de fraude dans une (01) des sept (7) composantes évaluées à savoir la « rémunération variable du management ».

### 1.1.2.6. Ministère de la Santé

Au titre de ce ministère, les résultats de l'évaluation des risques de fraude se présentent comme suit.

Dans l'ensemble, il ressort un faible niveau de risques de fraude dans une (01) des sept (7) composantes évaluées à savoir la « rémunération

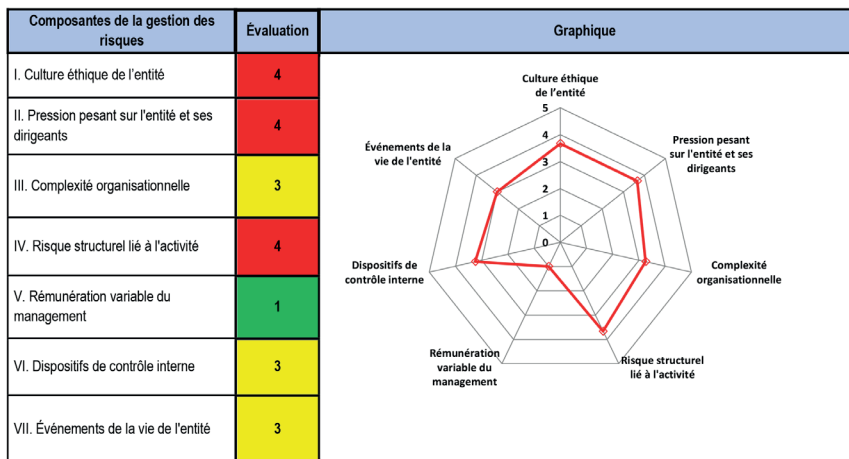
variable du management ».



### I.1.2.7. Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi

Les résultats de l'évaluation des risques de fraude de ce ministère se présentent comme suit.

Dans l'ensemble, il ressort un faible niveau de risques de fraude dans une (01) des sept (7) composantes évaluées à savoir la « rémunération variable du management ».



### I.1.3. Principales recommandations par composante

Les principales recommandations issues de l'évaluation des risques de fraude des sept (07) ministères sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 19 : Synthèse des principales recommandations**

N°	Recommandations
<b>Culture éthique de l'entité</b>	
1.	Créer des Cellules Anti-Corruption au sein des structures centrales et rattachées
2.	Elaborer un code d'éthique et de déontologie
3.	Exploiter le dispositif de plaintes et de dénonciations <a href="http://www.plaintes.gov.bf">www.plaintes.gov.bf</a> assorti de production de rapport périodique
4.	Mettre en place un dispositif d'alertes anonymes de collecte et de traitement des soupçons de fraude
5.	Mener des investigations ciblées sur les dénonciations des soupçons de malversations
<b>Pression pesant sur l'entité et ses dirigeants</b>	
6.	Faire auditer le stock des dépenses non abouties des gestions antérieures
7.	Evaluer la conformité des conventions minières à la législation en matière de protection sociale au Burkina
<b>Complexité organisationnelle</b>	
8.	Elaborer un Schéma Directeur Informatique
9.	Faire un diagnostic du dispositif institutionnel des structures
10.	Réaliser un audit informatique des applications-métiers
<b>Risque structurel lié à l'activité</b>	
11.	Réaliser une cartographie des risques de fraude de la chaîne de passation des marchés
<b>Rémunération variable du management</b>	
NEANT	
<b>Dispositifs de contrôle interne</b>	
12.	Elaborer un manuel de procédures administratives, financières et comptables
13.	Procéder à une description des postes de travail ;
14.	Définir et mettre en œuvre un kit minimum d'équipements au profit des Inspecteurs Techniques
15.	Renforcer l'effectif des Inspections Techniques des Services
16.	Se conformer à la norme 12.30 relative au temps de formation à accorder aux Inspecteurs Techniques
<b>Evénements de la vie de l'entité</b>	
17.	Veiller à la mise en œuvre effective des recommandations issues des contrôles, audits ou investigations
18.	Rendre fonctionnel le Conseil de discipline

## **I.2. Cartographie des risques des programmes budgétaires**

Ce point présente les programmes budgétaires du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique ayant fait l'objet de cartographie des risques et résume les principaux résultats atteints.

### **I.2.1. Programmes budgétaires cartographiés**

Les Programmes budgétaires concernés par la cartographie des risques en 2021 sont :

- 1- Programme budgétaire 017 « Administration Judiciaire »;
- 2- Programme budgétaire 018 « Administration Pénitentiaire » ;
- 3- Programme budgétaire 019 « Droits Humains » ;
- 4- Programme budgétaire 020 « Citoyenneté et Paix »;
- 5- Programme budgétaire 021 « Pilotage et soutien ».

### **I.2.2. Résultats atteints**

La synthèse des résultats atteints est présentée par programme budgétaire.

#### **I.2.2.1. Programme budgétaire 017 « Administration Judiciaire »**

Au titre de ce programme, douze (12) risques majeurs ont été retenus. Ce sont :

- insuffisance de supervision et de suivi des juridictions ;
- faible couverture des structures à contrôler ;
- absence d'un dispositif ou d'un mécanisme de suivi des activités

- des greffes ;
- défaillances dans le suivi-contrôle des activités des juridictions pénales ;
- défaillances dans l'analyse des listes des condamnés détenus proposés à la grâce présidentielle ;
- défaillances dans le suivi des enfants en conflit avec la loi dans les unités de police judiciaire, les maisons d'arrêt et les centres de placement ;
- non adhésion de la population à l'application des mesures alternatives à l'emprisonnement des mineurs ;
- absence de suivi des enfants ayant bénéficié des mesures alternatives à l'emprisonnement ;
- faible couverture des campagnes de sensibilisation sur l'intérêt de la saisine des juridictions ;
- retard dans l'adoption de la politique pénale ;
- insuffisance des ressources financières pour la prise en charge des personnes bénéficiaires ;
- réticence de la population à saisir la justice.

Les 12 risques analysés sont répartis comme suit :

**Tableau 20 : Répartition des risques du programme budgétaire 017**

Zone de Risque	Risques inhérents			Total	Risques résiduels		
	Faible	Moyen	Elevé		Faible	Moyen	Elevé
Processus métier	1	7	4	12	11	1	0

### **I.2.2.2. Programme budgétaire 018 « Administration Pénitentiaire »**

A l'issue de l'évaluation, quinze (15) risques majeurs ont été retenus. Ce sont :

- inadaptation des infrastructures pénitentiaires ;

- insuffisance du personnel chargé de la sécurité ;
- non adhésion des parents des détenus au renouement des liens familiaux ;
- inexistence d'un cadre de concertation formalisé entre l'administration pénitentiaire et les intervenants pénitentiaires ;
- infrastructures sanitaires inadaptées ;
- insuffisance de personnel de santé qualifié ;
- non fiabilité des données pénitentiaires collectées ;
- absence d'un programme de production et de formation professionnelle des détenus ;
- faible qualification des détenus formés ;
- faible application des textes dans la chaîne de commandement ;
- non-adhésion des partenaires institutionnels ;
- non-participation aux rencontres internationales en matière pénitentiaire ;
- mauvaise identification des besoins et domaines de production et de formation professionnelle des détenus ;
- insuffisance de matériels et équipements spécifiques de sécurité ;
- détérioration du matériel technique et spécifique de sécurité.

Les 15 risques analysés sont répartis comme suit

**Tableau 21 : Répartition des risques du programme budgétaire 018**

Zone de Risque	Risques inhérents			Total	Risques résiduels		
	Faible	Moyen	Elevé		Faible	Moyen	Elevé
Processus métier	0	1	14	15	2	13	0

### **I.2.2.3. Programme budgétaire 019 « Droits Humains »**

Au titre de ce programme budgétaire, douze (12) risques ont été retenus.

Ce sont :

- insuffisance de documents sur les droits humains et le droit



- international humanitaire ;
- non prise en compte de toutes les couches sociales dans les activités de promotion des droits humains et de diffusion du DIH ;
  - insuffisance dans les campagnes de sensibilisation sur les droits humains ;
  - prise en compte insuffisante des normes de droits humains par la législation nationale ;
  - insuffisance dans le traitement et le suivi des cas de violations et/ou d'atteintes aux DH enregistrés ;
  - relâchement de la coopération avec les mécanismes de promotion et de protection des droits humains ;
  - non respect des obligations conventionnelles du Burkina Faso ;
  - non participation du Burkina Faso aux rencontres régionales et internationales sur les droits humains ;
  - insuffisante appropriation de l'ABDH par les partenaires publics et privés ;
  - formation insuffisante du personnel du ministère en ABDH ;
  - inexistence d'un mécanisme d'analyse de la législation au regard des nouveaux engagements internationaux en matière de protection des droits humains ;
  - faible accompagnement des partenaires publics et privés par le ministère en matière d'appui conseil sur les questions des droits humains.

Les 12 risques analysés au niveau du programme budgétaire 019 sont répartis comme suit :

**Tableau 22 : Répartition des risques du programme budgétaire 019**

Zone de Risque	Risques inhérents			Total	Risques résiduels		
	Faible	Moyen	Elevé		Faible	Moyen	Elevé
Processus métier	0	0	12	12	0	10	2

### I.2.2.4. Programme budgétaire 020 « Citoyenneté et Paix »

Au titre de ce programme, six (06) risques majeurs ont été retenus. Ce sont :

- inadaptation des supports de communication sur le civisme et la citoyenneté ;
- non disponibilité des données sur les conflits communautaires ;
- non maîtrise des valeurs endogènes de tolérance et de paix par les acteurs chargés de la sensibilisation et de la formation ;
- dysfonctionnement du mécanisme d'alerte précoce ;
- non adhésion des publics cibles ;
- mauvaise planification de l'activité.

Les six (06) risques analysés au niveau du programme budgétaire 020 sont répartis selon leur niveau de criticité.

**Tableau 23 : Répartition des risques du programme budgétaire 020**

Zone de Risque	Risques inhérents			Total	Risques résiduels		
	Faible	Moyen	Elevé		Faible	Moyen	Elevé
Processus métier	0	2	4	6	4	2	0

### I.2.2.5. Programme budgétaire 021 « Pilotage et soutien »

L'évaluation des risques de ce programme a permis de retenir quinze (15) risques majeurs que sont :

- insuffisance dans la définition des attributions des structures du ministère ;
- non maîtrise des procédures de gestion des carrières ;
- absence d'une stratégie et d'un plan de communication ;
- canevas de rapportage mal renseigné par les structures ;
- non maîtrise des outils modernes de gestion des ressources humaines ;
- non -respect du plan de formation ;

- absence d'un webmaster (spécialiste en animation de site internet) ;
- insuffisance dans l'appui -conseil ;
- non adhésion des acteurs métiers aux outils TIC ;
- mauvaise estimation des besoins des structures ;
- suivi non exhaustif du patrimoine financier et non financier de l'Etat ;
- non fiabilité des données collectées ;
- non maîtrise des procédures de passation des marchés publics ;
- faible collaboration avec certains organes de presse ;
- retard dans l'élaboration du programme d'activités du ministère.

Les 15 risques analysés au niveau du programme budgétaire 021 sont répartis comme suit.

**Tableau 24 : Répartition des risques du programme budgétaire 021**

Zone de Risque	Risques inhérents			Total	Risques résiduels		
	Faible	Moyen	Elevé		Faible	Moyen	Elevé
PROCESSUS SUPPORT	0	2	13	15	2	4	9

### I.3 Synthèse des recommandations par programme

Au cours des travaux de cartographie des programmes budgétaires du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, des recommandations ont été formulées pour mitiger les risques résiduels de niveau moyen et élevé. Celles-ci sont consignées dans le tableau ci-dessous:

## Tableau 25 : Synthèse des principales recommandations

N°	Recommandations
<b>Programme budgétaire 017 « Administration Judiciaire »</b>	
1.	Mettre en place un fichier actualisé des personnes assistées
2.	Diversifier les sources de financement
3.	Mettre en place un logiciel de gestion comptable et financière
4.	Tenir régulièrement les sessions des commissions d'assistance judiciaire
<b>Programme budgétaire 018 « Administration Pénitentiaire »</b>	
5.	Elaborer et valider le plan architectural type des infrastructures pénitentiaires
6.	Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de réinsertion sociale
7.	Renforcer le partenariat avec les institutions sanitaires
8.	Créer et opérationnaliser des centres de production dans les régions pénitentiaires
9.	Recruter ou spécialiser personnel pénitentiaire dans les filières de formation des détenus
10.	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'équipement
<b>Programme budgétaire 019 « Droits Humains »</b>	
11.	Créer et opérationnaliser une cellule pédagogique de production des documents sur les droits humains et le DIH
12.	Mettre en place un mécanisme qui veille au respect des délais de soumission des rapports dus aux organes internationaux
13.	Mettre en place un plan de formation en ABDH
14.	Créer et mettre en place un mécanisme d'analyse de la législation nationale au regard des nouveaux engagements internationaux du Burkina Faso en matière de protection des droits humains
15.	Créer un portail d'informations sur les DH sur le site web du MJDHPC
<b>Programme budgétaire 020 « Citoyenneté et Paix »</b>	
16.	Mettre en place un plan de communication
17.	Mettre en place une base de données sur le civisme et la participation citoyenne
18.	Elaborer des outils de collecte de données sur les actes d'incivisme
19.	Tenir un répertoire des acteurs intervenants dans le civisme
20.	Instituer un cadre de coordination entre les acteurs intervenants dans la promotion du civisme
<b>Programme budgétaire 021 « Pilotage et soutien »</b>	
21.	Renforcer les concertations entre les structures du Ministère
22.	Mettre à la disposition des structures des fiches de poste de travail
23.	Former le personnel de la DRH en techniques d'élaboration de certains outils modernes : TPEEC, tableau de bord
24.	Elaborer un plan et une stratégie de communication
25.	Elaborer des outils de gestion des ressources humaines recommandées par la fonction publique
26.	Actualiser le plan de formation
27.	Disposer de webmaster
28.	Mettre à jour le schéma directeur informatique
29.	Disposer des titres de propriété des domaines du ministère



---

## ***CHAPITRE II :***

# **BILAN DES ACTIVITES DES COMITES ANTI-CORRUPTION**

Ce chapitre fait l'état des lieux des Comités Anti-Corruption (CAC) fonctionnels, la synthèse des activités réalisées par les CAC et l'IGF ainsi que les difficultés rencontrées.

## II.1. Etat des lieux des CAC fonctionnels

De six (06) en 2012, le nombre de CAC est passé à vingt (20) au 31 décembre 2021. Ces CAC exercent leurs activités dans les structures suivantes :

- 1- Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- 2- Direction Générale des Douanes (DGD) ;
- 3- Direction Générale du Budget (DGB) ;
- 4- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- 5- Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) ;
- 6- Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ;
- 7- Direction Générale des Affaires immobilières et de l'Equipeement de l'Etat (DGAIE) ;
- 8- Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP);
- 9- Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) ;
- 10- Direction des Marchés Publics (DMP) ;
- 11- Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) ;
- 12- Direction Générale du Développement du Territoire (DGDT) ;
- 13- Direction de l'Administration des Finances (DAF) ;
- 14- Direction du Développement Institutionnel et de l'Innovation (DDII) ;
- 15- Direction Générale des Services Informatiques (DGSI) ;
- 16- Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ;
- 17- Secrétariat Permanent du Comité National des Politiques Economiques (SP-CNPE);
- 18- Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'Inclusion Financière (SP-PIF) ;

- 19- Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (SP-ITIE);
- 20- Direction des Ressources Humaines (DRH).

## **II.2. Activités réalisées**

Les activités réalisées en 2021 portent sur l'information et la sensibilisation, la réception et la transmission des dénonciations par les CAC ainsi que la coordination et la supervision assurées par l'IGF.

### **II.2.1. Activités d'information et de sensibilisation**

En 2021, soixante-quinze (75) sessions d'information et de sensibilisation ont été tenues par les CAC au sein de leurs structures respectives. Ces activités ont concerné aussi bien les agents des structures centrales, déconcentrées ainsi que les usagers et les partenaires sociaux.

En outre, quarante-quatre (44) sessions d'information et de sensibilisation ont été réalisées au profit des usagers des services du ministère dans sept (07) chefs-lieux de régions du pays dans le cadre de la campagne médiatique.

Ces activités sont récapitulées dans le tableau ci-dessous:

**Tableau 26 : Situation d'exécution des activités d'information et de sensibilisation**

N°	Structures	Prévisions	Réalisations	Taux
1.	CAC/DGI	05	04	80%
2.	CAC/DGTCP	13	14	107,69%
3.	CAC/DGB	15	11	73,33%
4.	CAC/DGD	09	05	55,55%
5.	CAC/DGCMEF	0	03	-
6.	CAC/INSD	09	0	0%
7.	CAC/FBDES	08	09	112,50%
8.	CAC/DGAIE	06	06	100%
9.	CAC/DGEP	10	06	60%
10.	CAC/DMP	02	03	150%
11.	CAC/DAF	04	03	75%
12.	CAC/DGCOOP	-	02	-
13.	CAC/DGDT	10	0	0%
14.	CAC/DGSI	-	0	-
15.	CAC/DDII	-	02	-
16.	CAC/CENTIF	-	0	-
17.	CAC/SP-ITIE	-	02	-
18.	CAC/SP-PIF	-	01	-
19.	CAC/SP-CNPE	-	01	-
20.	CAC/DRH	-	03	-
Campagne médiatique 2021 des CAC		-	44	-
<b>TOTAL</b>		<b>91</b>	<b>119</b>	<b>130,77%</b>



L'image suivante illustre la session d'information et de sensibilisation organisée au profit des agents du BVA.



**Image 2: Session d'information et de sensibilisation au BVA**

## **II.2.2. Activités de réception et de transmission des dénonciations**

En 2021, aucune dénonciation n'a été reçue et traitée par les CAC. Cette situation pourrait s'expliquer par l'absence de numéros verts et/ou leur non-fonctionnalité.

## **II.2.3. Activités de coordination et de supervision de l'IGF**

La coordination et la supervision des activités des CAC sont assurées par l'Inspection Générale des Finances en sa qualité de structure chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption au sein du MEFP.

Les activités réalisées en 2021 sont entre autres :

- l'adoption de l'arrêté portant création du cadre de concertation entre le Ministre en charge des finances et les membres des CAC ;
- la participation aux travaux du comité chargé de l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption pilotés par l'ASCE-LC ;
- la participation à l'atelier d'échanges et de partage d'expériences des CAC organisé par le REN-LAC ;
- la mise en place de CAC au sein de sept (07) structures du MEFP ;
- l'adoption d'un canevas-type pour l'élaboration du programme d'activités et du rapport d'activités des CAC ;
- l'élaboration du rapport général d'activités 2020 des CAC ;
- la tenue de deux (02) sessions extraordinaires et de quatre (04) sessions ordinaires du cadre de concertation statutaire entre l'IGF et les CAC ;
- la poursuite des démarches auprès de la DRH et du Bureau comptable matières pour la correction des indemnités et autres avantages de chef de service alloués aux membres des CAC ;
- l'élaboration des termes de références (TDRs) pour le recrutement d'un cabinet en vue de la conception de référentiels et des outils de lutte contre la corruption au sein du MEFP (stratégie, charte, manuel de procédures, règlement intérieur des CAC) ;
- l'organisation de la campagne médiatique 2021 des CAC dans sept (07) régions.

## II.2.4. Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures qui entravent le fonctionnement efficient des CAC sont entre autres :

- l'insuffisance des dotations budgétaires ;
- l'insuffisance de formation et/ou de renforcement de capacités des membres des CAC ;

- la forte mobilité des membres des CAC (nomination, admission, affectation...);
- le cumul des activités courantes de service avec l'animation des CAC ;
- la non fonctionnalité des numéros verts des anciens CAC ;
- le non octroi de numéros verts aux nouveaux CAC ;
- l'absence de boîte à idées dédiée au CAC dans la plupart des structures ;
- l'inexistence de frais de fonctionnement des CAC (carburant, cartes de communication, fournitures de bureau ...);
- l'insuffisance de motivation des membres des CAC.



# **QUATRIEME PARTIE :**

## **BILAN DES ACTIVITES RELEVANT DES OBJECTIFS DE SECOND RANG ET DES ACTIVITES CONNEXES**

Cette partie traite des activités relevant des objectifs de second rang et des activités connexes réalisées.



---

## ***CHAPITRE I :***

---

# **ACTIVITES RELEVANT DES OBJECTIFS DE SECOND RANG**

Les activités de second rang définies à partir de la lettre de mission de l'Inspecteur Général des Finances, réalisées en 2021, sont relatives à la programmation et au suivi-évaluation des activités, à l'animation des cadres de concertation, au suivi régulier du logiciel de gestion de courrier KIRA, du référentiel de délai de traitement assorti de rapports, à la publication des documents de l'IGF et à l'accompagnement du personnel lors des événements sociaux.

## **I.1. Programmation et suivi-évaluation des activités**

Les activités réalisées dans le cadre de la programmation et du suivi-évaluation ont porté sur l'élaboration du Programme de Travail Annuel (PTA) 2021 et ses rapports d'exécution périodiques, des contrats d'objectifs et l'évaluation annuelle de tous les agents de l'IGF.

L'IGF a aussi, en sa qualité de responsable de programme, procédé à l'élaboration du projet annuel de performance 2022 et du rapport annuel de performance 2020 du Programme 036 « Contrôles, audits et sauvegarde des intérêts de l'Etat ».

## **I.2. Animation des cadres de concertation**

L'Inspection Générale des Finances a tenu ses réunions internes de concertation et a pris part aux rencontres statutaires ordinaires et extraordinaires du ministère. Elle a également participé à la session annuelle du cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif.

### **I.2.1. Réunions internes de concertation**

En 2021, l'IGF a tenu onze (11) sessions du Conseil de direction sur les dix (10) prévues, soit un taux d'exécution de 110%. Des réunions mensuelles de chacun des quatre (04) départements et les deux (02) assemblées générales semestrielles ordinaires ont été tenues.

Par ailleurs, des rencontres d'échanges ont eu lieu entre l'Inspecteur Général et les agents des différents départements et services de l'IGF.

### **I.2.2. Rencontres statutaires ordinaires et extraordinaires du Ministère**

En 2021, l'IGF a pris part aux cadres de concertation et aux différentes



rencontres statutaires ordinaires et extraordinaires du ministère en charge des finances. Il s'agit essentiellement :

- des sessions de la Commission Permanente de Concertation (CPC) ;
- des sessions du Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM).

Par ailleurs, les quatre (04) sessions du cadre de concertation de l'IGF et des structures de contrôle du ministère en charge des finances (DGTCP, DG-CMEF, DGB, DGI, DGD), dans le cadre de la mise en œuvre du PICA-SC/MINEFID, ont été régulièrement tenues.

En outre, l'Inspection Générale des Finances a participé à la 29<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) et à la 22<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat (AG-EPE).

### **I.2.3. Cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif**

L'Inspection Générale des Finances a participé à la session annuelle 2021 du cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif organisé par l'ASCE-LC.

La rencontre a regroupé autour du Contrôleur Général d'Etat, l'Inspecteur Général des Finances, les Inspecteurs Généraux des départements ministériels et l'ensemble des membres statutaires et des membres observateurs.

Elle a porté sur le bilan de la mise en œuvre des recommandations du cadre de concertation 2020, les dysfonctionnements au niveau de la coordination, le bilan des activités de l'année 2021, l'examen des plannings annuels, les communications des observateurs et de l'Agent

Judiciaire de l'Etat (AJE) et les échanges avec le Contrôleur Général d'Etat.

### **I.3. Suivi du logiciel de gestion de courrier KIRA et du référentiel des délais de traitement des dossiers**

L'IGF a produit quatre (04) rapports trimestriels sur les délais de traitement des dossiers. Le courrier est suivi à travers le logiciel KIRA.

### **I.4. Publication des documents de l'IGF**

Le rapport général d'activités annuel 2020 a fait l'objet de publication sur le site Web du ministère des finances.

Par ailleurs, une cérémonie de remise officielle dudit rapport au ministre en charge des finances a été organisée.

### **I.5. Accompagnement des agents lors des évènements sociaux**

En 2021, l'Inspection Générale des Finances a apporté des soutiens aux agents, à l'occasion des évènements sociaux. Il a été organisé une cérémonie au profit des agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Cette cérémonie a également offert l'occasion de magnifier la responsabilisation de deux Inspecteurs des finances appelés à d'autres fonctions. Toutes ces activités ont bénéficié de l'appui de la caisse de solidarité de l'IGF.





**Image 3: Cérémonie de reconnaissance à l'endroit des agents admis à la retraite ou appelés à d'autres fonctions**



---

## **CHAPITRE II :**

---

### **ACTIVITES CONNEXES**

En 2021, l'IGF au titre des activités connexes a procédé à la transposition du PICA-SC/MINEFID dans le Plan Action Intégré des Reformes des Finances Publiques (PAIRFP), au suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures, au renforcement des capacités du personnel, à la validation de la grille d'évaluation des dispositifs du contrôle interne , à l'appui à l'élaboration des projets de lois, des décrets et d'arrêtés ayant une incidence financière et à réalisation de diverses activités en collaboration avec les différents partenaires.

## I.1. Transposition du PICA-SC/MINEFID dans le PAIRFP



Cette activité a permis de transposer les actions du PICA-SC/MINEFID dans le PAIRFP. Il s'est agi spécifiquement :

- d'intégrer les actions inscrites dans le PICA-SC/MINEFID dans la matrice de programmation 2021-2023 et dans le cadre de résultats du PAIRFP ;
- de définir des indicateurs et des cibles réalistes dans le cadre de résultats du PAIRFP ;
- d'élaborer le projet de contrat d'accord mono attributaire de formation des Inspecteurs des Finances et des Inspecteurs Techniques du MINEFID en audit de performance, audit basé sur les risques, cartographie des risques suivi de coaching sur le terrain ainsi que le projet de requête pour la passation dudit accord ;
- d'échanger sur le programme de renforcement des capacités des Inspecteurs des Finances et des Inspecteurs Techniques du MINEFID.

## II.2. Suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures



Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues des missions d'audits ou de contrôles de l'année 2018, l'IGF a réalisé trois missions qui ont porté sur quinze (15) structures.

Sur deux cent soixante-cinq (265) recommandations formulées en 2018, deux cent sept (207) ont été entièrement exécutées, soit un taux de 78,11%.

## II.3. Renforcement des capacités du personnel



En 2021, l'IGF a bénéficié de diverses formations au profit du personnel d'appui et des inspecteurs des finances. Il s'agit des formations sur la déontologie de la fonction publique, en audit de performance, en cartographie des risques, en comptabilité privée et sur le Système de Management de la Qualité (SMQ).

## **II.4. Validation de la grille d'évaluation des dispositifs du contrôle interne**

L'IGF avec les autres structures du ministère en charge des finances ont procédé à la validation de la grille d'évaluation des dispositifs de contrôle interne de structures administratives et du référentiel d'évaluation. Il s'est agi spécifiquement :

- d'examiner et de valider la grille d'évaluation du contrôle interne en vue d'une conduite harmonisée des évaluations par les inspecteurs des finances, les inspecteurs techniques des structures de contrôle du ministère et les Chargés de contrôle interne du ministère ;
- d'élaborer des modules en vue de sensibiliser les managers et de renforcer les capacités des responsables opérationnels sur le contrôle interne ;
- d'examiner et de valider la grille d'évaluation de la fraude ainsi que sa technique d'administration pour une meilleure maîtrise des risques de fraude.

## **II.5. Appui à l'élaboration des projets de lois, des décrets et d'arrêtés ayant une incidence financière**

Au cours de l'année 2021, l'IGF a contribué entre autres à l'élaboration :

- du décret portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation du financement participatif ;
- du décret portant condition et modalité d'obtention de l'agrément

- d'intermédiaire ;
- de l'avant-projet de loi relatif au financement ;
- du décret portant condition et modalité de réalisation d'opération de financement participatif ;
- du projet de décret portant réglementation des projets et programmes de développement ;
- du projet de décret portant création d'un fonds d'intervention au profit des corps et organes de contrôle de l'Etat.

## **II.6. Réalisation de diverses activités en collaboration avec les différents partenaires**

Les diverses activités réalisées ont concerné la validation du Cadre de Référence pour la Pratique professionnelle de l'Audit Interne de l'Etat (CRÉPAIE), des manuels d'audit interne, d'audit de performance et de cartographie des risques en collaboration avec l'ASCE-LC.

En outre, l'Inspection Générale des Finances a participé aux travaux de divers comités, ateliers et séminaires. Il s'agit principalement :

- du Comité pour l'opérationnalisation de la LOLF ;
- du Secrétariat technique du Plan d'Actions Intégré des Réformes des Finances Publiques (PAIRFP) ;
- du Comité d'Evaluation de la Performance des Structures du ministère en charge des finances ;
- de la rencontre des responsables des structures composant le programme 036;
- de l'atelier d'élaboration de la Loi de Règlement (LR) et du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF), gestion 2020 ;
- des sessions des comités de revue du PGEPC et du PAGPS ;
- des rencontres organisées par le Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD) ;
- de la mission d'audit des comptes du Conseil de l'Entente, gestion 2020.



## CONCLUSION

L'Inspection Générale des Finances a réalisé une performance satisfaisante avec un taux de 92,97%. en 2021 En effet, elle a procédé aux contrôles et audits de la gestion financière et comptable de seize (16) EPE, dix (10) Collectivités Territoriales, douze (12) Projets et Programmes, cinq (05) Sociétés d'Etat et assimilées et aux audits de deux cent onze (211) marchés publics.

En outre, elle a réalisé l'audit basé sur les risques des processus de recouvrement de quatre (04) natures de recettes de l'Etat, l'audit de performance de trois (03) programmes budgétaires et les cartographies de risques de sept (07) ministères et de cinq (05) programmes budgétaires.

Par ailleurs, elle a mené onze (11) missions d'investigations et d'appui et supervisé des activités d'information et de sensibilisation réalisées par les Comités Anti-Corruption du ministère en charge des finances.

Les résultats des missions diligentées ont mis en exergue de bonnes pratiques, des irrégularités et des faiblesses. Les irrégularités financières sont évaluées à deux cent six millions cinq cent cinquante-un mille deux cent soixante un (206 551 261) francs CFA. Des recommandations ont été formulées pour juguler les faiblesses constatées et les risques non maîtrisés.

Dans son fonctionnement, les difficultés rencontrées par l'IGF demeurent principalement l'insuffisance de l'effectif des Inspecteurs des Finances, le non-renouvellement du kit minimum de l'Inspecteur des Finances, l'insuffisance de renforcement des compétences des Inspecteurs des Finances et l'insuffisance de bureaux affectés aux Inspecteurs des Finances.

En perspectives, l'IGF poursuivra la dynamisation de ses pools de travail, la définition des modalités de mise en œuvre de sa charte et le renforcement de sa collaboration avec les partenaires et les autres structures de contrôle en vue d'accomplir au mieux ses missions.



**Image 4 : Equipe de la mission de rédaction du RGAA 2021**

De gauche à droite (accroupis) : **TRAORE** Abdouli (Chauffeur), **GUISSOU** Vincent, **OUEDRAOGO** Sibiri (chauffeur), **BARRY** Nouhoun (Chauffeur).

De gauche à droite (debout 1<sup>ère</sup> ligne) : **Mme YAKA** Edith, **GOROU** Djibélérou, **SANKARA** Félix, **LOUE** Issouf (Chef de mission).

De gauche à droite (debout 2<sup>ème</sup> ligne) : **KONE** Cheick (IGF), **DIALLO** Soabou, **YARGA** Lamoussa.



**Image 5 : Mission de supervision de l'Inspecteur Général des Finances avec l'équipe de la mission de rédaction du RGAA 2021**

